anses

Programme de travail 2026

Adopté par le Conseil scientifique
du 16 juin 2026
Adopté par le Conseil d'administration
du 30 juin 2026

Connaître, évaluer, protéger

Sommaire

Pôle Recherche & référence 4

Introduction 4

1. Chantiers transversaux portés par la Direction de la stratégie et des programmes 5

2. Activités des laboratoires dans l'axe santé et bien-être des animaux 10

3. Activités des laboratoires dans l'axe santé des végétaux 12

4. Activités des laboratoires dans l'axe sécurité des aliments 13

5. Activités des laboratoires dans l'axe antibiorésistance 15

6. Activités des laboratoires dans l'axe épidémiologie et surveillance 19

7. Activités des laboratoires dans l'axe exposition et toxicologie des contaminants chimiques 20

Pôle Produits réglementés 23

1. Maintenir une réponse adaptée dans le cadre de l'évaluation des produits et SA et de l'autorisation des produits relevant du pôle PR 25

2. Sécuriser le dispositif d'autorisation par le suivi post AMM et la réponse aux questions émergentes 30

3. Maintenir l'expertise sur saisines 32

4. Consolider le partage de l'information et entretenir l'écoute et le dialogue 32

5. Maintenir et développer l'activité et la présence du pôle PR aux niveaux européen et international 33

Pôle Sciences pour l'expertise 36

1. Accroître la robustesse des travaux, mobiliser des approches globales et améliorer l'efficience ou le ciblage des travaux 37

2. Enclencher ou faire aboutir des chantiers majeurs 40

3. Mener les évolutions nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux sanitaires ou sociétaux 42

4. Contribution aux actions de communication et aux relations institutionnelles 44

5. Europe et international 44

Pôle
Recherche & référence

Introduction

Le **pôle Recherche et référence** regroupe les 9 laboratoires de l'Agence, ainsi que la Direction de la stratégie et des programmes (DSP) chargée de piloter la définition de la stratégie scientifique des laboratoires et de contribuer à sa mise œuvre en coordonnant les activités transverses.

Les laboratoires de l'Anses exercent des missions de **référence analytique** (en décembre 2025, 67 mandats nationaux, 12 mandats européens, ainsi que 28 mandats internationaux sont portés par ces laboratoires), de **recherche** et de **contribution à la surveillance**, dans les domaines de la santé et du bien-être animal, de la santé des végétaux, de la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi désormais depuis 2021 pour la surveillance des eaux usées et boues de stations d'épuration. Ces laboratoires concourent par ailleurs aux travaux d'**expertise** conduits par l'Agence dans l'ensemble de ces domaines.

En cohérence avec les orientations scientifiques 2023-2027 de l'Anses en matière de recherche et référence (www.anses.fr/fr/content/orientations-scientifiques), déclinées dans les laboratoires en lettres d'orientations 2023-2027, ainsi qu'avec le contrat d'objectifs et de performance de l'Anses établi de même pour 2023-2027, le **programme de travail des laboratoires** est élaboré et proposé sous forme de fiches détaillées qui portent sur l'ensemble des activités de référence, recherche, surveillance et expertise des laboratoires de l'Agence, et sont discutées avec les tutelles. Elles permettent ainsi d'appréhender la trajectoire retenue par les différentes unités, et constituent en cela, pour les managers, un outil de pilotage, de programmation et de dialogue avec les tutelles. Ces fiches, élaborées une fois tous les deux ans, ont ainsi été soumises aux tutelles à l'automne 2024 pour la période 2025-2026.

La présente partie expose les **principales orientations et faits marquants relatifs au programme de travail 2026 pour les activités des laboratoires de l'Anses, en les déclinant notamment selon 6 axes stratégiques transversaux de l'Agence** (santé et bien-être animal, santé des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, antibiorésistance, épidémiologie et surveillance, exposition et toxicologie des contaminants chimiques), qui engagent fortement ces activités. Ces 6 axes, portés chacun par un(e) directeur(trice) scientifique, permettent de renforcer la coordination transversale, l'animation interne et la recherche de synergie entre les unités scientifiques des laboratoires entre elles et avec les unités d'évaluation des risques, dans leurs champs de compétence respectifs. Ces 6 axes interagissent par ailleurs de façon très étroite entre eux autour des grands enjeux intégratifs (approche « une seule santé – One Health », exposome, réponse aux défis climatiques, etc.).

Dans ce cadre, sont présentés tout d'abord les chantiers transversaux portés ou coordonnés par la DSP, puis les activités propres aux laboratoires selon chacun des 6 axes stratégiques transversaux.

Il est à noter que ces orientations scientifiques comprennent de nombreux programmes financés dans le cadre d'appels à projet de recherche remportés par les équipes de l'agence, notamment en recherche anticipative et préparation aux crises sanitaires.

1. Chantiers transversaux portés par la Direction de la stratégie et des programmes

La DSP assume la mission de pilotage de la construction de la stratégie scientifique des laboratoires de l'Agence pour la recherche, la référence et la surveillance. Elle est par ailleurs chargée de contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie par la coordination et l'animation des activités transverses, avec l'appui des directeurs scientifiques. En particulier, elle initie, soutient et anime les actions concourant, d'une part, à harmoniser, valoriser et diffuser des méthodes, produits, ressources et données issus des laboratoires, et, d'autre part, à assurer la performance et l'efficience des dispositifs et le respect de la déontologie dans la conduite des travaux.

Au-delà de l'animation des axes stratégiques transversaux, la DSP est impliquée dans les feuilles de route globales de l'Agence concernant la prise en compte du dérèglement climatique, les initiatives « une seule santé – one health », l'exposomique ainsi que l'acquisition, la gestion et la valorisation des données, avec l'aide notamment de l'intelligence artificielle.

Efficience

La démarche, pilotée par la DSP, visant à **harmoniser et consolider les activités de référence des laboratoires de l'Agence, en vue d'en améliorer l'efficience**, se poursuivra en 2026. Ainsi, sera mis en place un groupe de travail interne chargé de proposer lune refonte de la tarification pour l'organisation d'essais interlaboratoires d'aptitudes (EILA). En 2026 se poursuivront par ailleurs les travaux du groupe interne pour œuvrer à l'harmonisation des pratiques en matière de **calcul et d'utilisation de l'incertitude de mesure**. Au cours de l'année 2026 seront à nouveau organisés un **collège de la référence**, permettant de poursuivre la dynamique d'échanges internes de pratiques et d'expérience entre laboratoires en charge de la référence au niveau national (LNR) et au niveau européen (LRUE/CRUE), ainsi qu'un **séminaire des coordonnateurs d'EILA (essais interlaboratoires d'aptitude)** pour continuer à favoriser le partage et la recherche de solutions communes dans les travaux en la matière.

En matière de **sécurité biologique**, le comité interne pour la maîtrise des risques biologiques en laboratoire animé par la DSP maintiendra l'animation interlaboratoires afin de favoriser les échanges d'expérience, l'harmonisation des pratiques et le développement d'outils communs au bénéfice de l'ensemble des laboratoires. Par ailleurs, la DSP poursuivra ses actions engagées visant à proposer auprès des décideurs les évolutions concrètes de la réglementation relative aux **microorganismes et toxines (MOT)** et les aménagements rendus indispensables dans la mise en œuvre de cette réglementation, dans l'objectif de limiter au mieux les difficultés et contraintes actuellement rencontrées pour l'analyse d'échantillons environnementaux et plus généralement dans le cadre des activités de référence et de surveillance.

Enfin, la DSP poursuivra le pilotage des **plateformes technologiques et méthodologiques** internes à l'Anses, permettant la mutualisation d'équipements et de compétences au service des 9 laboratoires, avec pour 2026 un accompagnement dédié sera conduit pour la mise en place de la plateforme de spectrométrie de masse haute résolution au Laboratoire de sécurité des aliments à Maisons-Alfort.

Chantiers métiers majeurs

L'année 2026 restera marquée par la mobilisation pour la mise en œuvre du plan d'actions faisant suite à l'**évaluation collective de l'activité de l'Anses en matière de recherche et référence** réalisée en 2022, en s'appuyant sur les recommandations formulées par le Conseil scientifique de l'Anses à l'issue de cette évaluation. On soulignera en particulier la poursuite des actions suivantes, en cohérence avec les objectifs en la matière fixés dans le nouveau **Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2027** de l'Anses :

- travaux visant à assoir notre politique en matière de **patrimoine biologique** : en s'appuyant sur le déploiement opéré ces dernières années dans l'ensemble de nos laboratoires d'un système d'information commun permettant la gestion informatisée des collections biologiques, il s'agira pour 2026 de mettre en place une animation dédiée à l'attention des utilisateurs ;
- réflexions et travaux visant à structurer la politique et les modalités de mises en œuvre en matière de **gestion et de valorisation des données des laboratoires :** dans le cadre plus général de la feuille de route DATA-IA transverse à l'Anses sous le pilotage du « Chief data officer » de l'Agence, il s'agira pour la DSP de proposer et accompagner la mise en œuvre des actions au service direct des activités des laboratoires. Sera notamment co-porté en 2026 avec la direction chargée des systèmes d'information la conduite du projet de structuration de l'**infrastructure informatique** des laboratoires, sur la base des propositions formulées en 2025 par le groupe de travail inter-laboratoires visant à recenser les besoins et proposer une stratégie commune en matière d'adéquation entre l'infrastructure informatique et l'évolution rapide des métiers des laboratoires fortement consommateurs de ressources informatiques (génomique, chimie haute résolution, épidémiologie…). Par ailleurs, il s'agira de travailler à identifier les usages prioritaires de l'**intelligence artificielle** pour les activités de recherche et de référence de l'Anses, dans la perspective de les encadrer dans le respect de la charte IA adoptée par l'Agence et de stimuler le montage de projets pilotés dans ces domaines.

L'**animation scientifique pour chacun des 6 axes stratégiques transversaux** (santé et bien-être animal, santé des végétaux, sécurité sanitaire des aliments, antibiorésistance, épidémiologie et surveillance, exposition et toxicité des contaminants chimiques), portés par les 6 directeurs scientifiques, se poursuivra en 2026. Cette animation vise à renforcer la coordination et la recherche de synergies entre les unités scientifiques des laboratoires entre elles et avec les unités d'évaluation des risques, en s'appuyant sur des leviers incitatifs identifiés pour chaque axe (séminaires, financement de doctorants co-encadrés…). Fort des recommandations issues de l'évaluation collective et des échanges avec le nouveau Conseil scientifique de l'Anses installé en 2023, des animations inter-axes seront proposées en matière de renforcement d'animations intégratives. En particulier, un séminaire transversal autour de l'**exposome** alimentaire sera organisé dans le cadre des axes sécurité des aliments et exposition et toxicologie des contaminants chimiques. 2026 sera par ailleurs marquée par l'élargissement de l'axe antibiorésistances à l'ensemble des résistances (aux antiparasitaires vétérinaires, aux produits phytosanitaires, aux biocides) travaillées à l'Agence, ainsi que par la mise en œuvre du nouvel axe biotechnologies.

Au service de l'animation, la DSP maintiendra ses dispositifs visant **l'attribution auprès des équipes d'allocations budgétaires spécifiques sur des projets à forts enjeux stratégiques**. Ainsi seront mis en œuvre en 2026 les projets retenus dans le cadre du l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé fin 2025 par la DSP. L'objectif reste de favoriser par ces financements le montage de projets exploratoires en adéquation avec les priorités stratégiques en matière de recherche et référence, notamment en matière de décloisonnement et de rapprochement scientifique entre les différentes équipes de l'Anses, en matière de force collaborative avec des partenaires externes privilégiés avec lesquels l'Agence a conclu des accords- cadres, ou quant à la réponse apportée à des questionnements des évaluateurs des risques, de potentiel de valorisation industrielle, de mobilisation de la recherche participative…).

En 2026, la DSP administrera à nouveau, de façon conjointe avec INRAE, le Cirad, VetAgro Sup, le CEA, Oniris, Ifremer et l'Institut Agro un nouvel **appel à projets pour l'attribution d'allocations doctorales** dans l'objectif d'encourager l'accueil et l'encadrement de doctorants et de maintenir la circulation d'idées nouvelles au sein des équipes.

Enfin, la DSP renouvellera en 2026 l'**organisation des Journées scientifiques et doctorales de l'Anses** (JSDA) dédiées aux travaux de l'ensemble des scientifiques de l'Agence. Outre la mise en valeur de l'excellence scientifique des entités de l'Agence et en particulier de ses laboratoires autour de sujets d'importance pour l'Anses, l'objectif est de favoriser les synergies et les échanges d'informations entre les scientifiques de l'Agence sur les activités de recherche, référence, surveillance, d'évaluation des risques et des produits réglementés, tout en marquant pour les doctorants accueillis par l'Agence un évènement incontournable dans leur formation doctorale.

Évolutions pour répondre aux enjeux

Seront poursuivis en 2026 les travaux visant à organiser le **déploiement des nouvelles approches technologiques au sein des laboratoires**, notamment sur le recours au séquençage génomique complet (WGS – *Whole Genome Sequencing*) ou de spectrométrie de masse haute résolution (HR- MS), dans les activités de référence et de surveillance. L'Agence pourra ainsi remplir de façon plus rapide, performante et robuste ses missions de diagnostic et de surveillance au service de la santé publique, en cohérence avec les objectifs fixés dans le COP 2023-2027 pour la surveillance de la chaine alimentaire.

La DSP poursuivra en 2026 la mise en œuvre de la **politique de valorisation industrielle et de relations partenariales de l'Anses avec les acteurs privés,** adoptée et diffusée en 2020, pour le partage ou la mise à disposition auprès d'équipes privées de résultats de recherche, de ressources biologiques et de données générées par les laboratoires de l'Agence, dans un cadre contractuel clair et adapté au service de la santé publique. L'objectif recherché est de favoriser au mieux le développement nécessaire des outils au service de la sécurité sanitaire, dans le respect des obligations d'indépendance de l'Anses vis-à-vis des intérêts privés. L'année 2026 sera dans ce cadre particulièrement marquée par un travail prospectif sur le positionnement de l'Anses dans le paysage de la recherche partenariale dont les règles sont en cours d'évolution sous l'impulsion du ministère chargé de la recherche.

Collaborations scientifiques et institutionnelles au niveau national

La DSP maintiendra son appui aux laboratoires pour le **développement des partenariats scientifiques et institutionnels** dans un contexte qui ne cesse d'évoluer, conformément aux orientations fixées dans le COP 2023-2027. La DSP veillera notamment à la bonne mise en œuvre des conventions- cadres de partenariat conclues avec différents organismes de recherche et techniques (INRAE, Ifremer, Acta, Actia, CEA, OFB, Cirad…) et proposera de nouveaux partenariats structurants, dans tous les cas en analysant les priorités stratégiques de développement partenarial au regard des besoins dans l'exercice de nos missions, dans une approche « One Health ».

Plus généralement, la DSP maintiendra sa mobilisation dans la gouvernance et les travaux des **agences de programmes** entrant dans le périmètre d'intervention des laboratoires de l'Anses. Elle poursuivra résolument, et en coordination avec les laboratoires intéressés, sa participation active dans la mise en place des nouveaux PEPR (Programmes et équipements prioritaires de recherche) financés par l'Etat qui seront d'intérêt pour nos activités de recherche et référence. A ce titre peut être mentionné tout particulièrement le **PEPR élevages durables**.

La démarche de **renforcement des synergies entre LNR et Centres Nationaux de Référence (CNR)** sera poursuivie en collaboration avec Santé publique France, dans l'objectif de renforcer encore la connaissance et la compréhension réciproques, bases d'une coopération approfondie, notamment en matière de contribution à l'épidémiosurveillance des zoonoses et des agents non-zoonotiques pathogènes pour l'Homme.

Enfin, la DSP poursuivra sa mobilisation dans le copilotage partenarial des 2 plateformes d'épidémiosurveillance en santé animale et santé des végétaux.

Europe et international

2026 sera, comme les années précédentes, particulièrement marquée par la mobilisation de la DSP, en lien étroit avec la Direction des affaires européennes et internationales (DAEI), dans la mise en œuvre des **partenariats européens de recherche dans le cadre du programme Horizon Europe**, partenariats qui structurent de façon marquée le paysage européen de la recherche dans nos domaines d'activité.

En ce qui concerne le partenariat relatif au risque chimique « **PARC – *Partnership for the assessment of risks from chemicals*** » lancé en mai 2022, pour sept ans (regroupant près de 200 partenaires de 28 pays et 3 agences de l'Union européenne et avec un budget prévisionnel de plus de 400 M€), la DSP, avec la DAEI, restera fortement impliquée dans la coordination générale du partenariat. Elle poursuivra par ailleurs la coordination de l'implication des laboratoires de l'Anses dans ce partenariat.

De même, la DSP poursuivra la coordination de l'implication des laboratoires de l'Anses dans la mise en œuvre du partenariat relatif à la santé et au bien-être animal (**"EUP AH&W – *European partnership for animal health and welfare*"**), et portera en direct plusieurs actions relatives au bien-être animal.

La DSP participera aussi au partenariat relatif à la préparation aux pandémies **BE READY** (cette participation de l'Anses permettant ainsi de favoriser la prise en compte de l'approche « une seule santé » dans ce partenariat).

La DSP continuera à se mobiliser dans d'autres initiatives partenariales européennes et internationale d'intérêts stratégiques majeurs pour l'Anses : action conjointe **EU-WISH** (« EU-Wastewater Integrated Surveillance for Public Health »), préparation du **rapport annuel de l'EFSA relatif aux zoonoses** (EU One Health Zoonoses report), participation à l'Alliance **WAFoS** (WHO Alliance for Food Safety) de l'OMS…

En outre, la DSP poursuivra le **pilotage du Centre de référence de l'Union européenne (CRUE) sur le bien-être des volailles et autres petits animaux d'élevage**, centre de référence qui mobilise les forces scientifiques et techniques dédiées du laboratoire de Ploufragan-Plouzané-Niort et plusieurs partenaires européens.

2. Activités des laboratoires dans l'axe santé et bien-être des animaux

Le programme de travail 2026 des laboratoires sur la santé et le bien-être des animaux, domaine où l'agence possède une expertise reconnue en France et à l'international, s'inscrit dans une approche globale et intégrée, prenant en compte le concept de **« Une seule santé - Un seul bien-être » (« One Health - One Welfare »)** qui lie la santé humaine, animale, végétale, le bien-être animal et la qualité de l'environnement. L'agence est particulièrement réactive pour soutenir les autorités dans la gestion des maladies animales et zoonotiques, comme la grippe aviaire ou la peste porcine africaine.

Méthodes de détection des maladies animales

L'Anses travaille à améliorer et à innover dans les méthodes de détection pour un diagnostic plus rapide et plus précis des maladies animales. Les efforts se concentrent sur :

- **Adaptation réglementaire :** Les laboratoires s'adaptent aux nouvelles réglementations en matière de santé animale, notamment pour les nouvelles maladies et espèces couvertes.
- **Technologies avancées :** Le programme utilise des technologies de séquençage de nouvelle génération pour identifier les agents pathogènes avec précision et comprendre l'origine des souches circulantes, ce qui est crucial pour l'épidémiologie des maladies infectieuses.
- **Dépistage précoce :** L'Anses développe des techniques de dépistage pouvant être utilisées directement sur le terrain ou "au pied de l'animal".
- **Résistance aux traitements :** Des recherches sont menées pour détecter la résistance des agents pathogènes aux substances chimiques, comme la résistance des nématodes aux antiparasitaires.
- **Analyses multi-matrices :** De nouvelles méthodes sont mises au point pour analyser des prélèvements complexes provenant de diverses sources, comme l'environnement d'élevage (poussières, eau, sol) ou les produits animaux.

Compréhension des relations hôtes-agents pathogènes

Les recherches de l'Anses visent à mieux comprendre les mécanismes des maladies infectieuses animales en explorant les interactions entre l'hôte (animal ou vecteur) et l'agent pathogène à un niveau infra-cellulaire.

- **Interactions moléculaires :** Des projets étudient les interactions entre les protéines ou l'ARN de l'agent infectieux et les cellules de l'hôte, comme dans les recherches sur les virus de la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP) ou la peste porcine africaine.
- **Influence du climat :** L'effet du changement climatique sur ces interactions est également étudié, notamment dans des projets sur les poissons.
- **Holobionte :** Des projets novateurs examinent les interactions entre les agents pathogènes et l'"holobionte" (l'hôte ou le vecteur et ses microbiotes) pour déterminer l'impact de ces microbiotes sur la réponse à l'infection.

Étude des interactions agent pathogène- animal- environnement

Le programme met l'accent sur le rôle de l'environnement dans le développement et la transmission des agents pathogènes, en particulier face aux changements globaux.

- **Environnement d'élevage :** L'Anses étudie le rôle de l'environnement d'élevage dans la transmission de maladies comme la brucellose, la tuberculose et la grippe aviaire.
- **Faune sauvage :** L'agence explore la réceptivité des animaux sauvages aux agents infectieux pour identifier d'éventuels réservoirs de maladies, avec des projets sur la tuberculose ou la fièvre Q.

Nouvelles stratégies de lutte

L'Anses mène des recherches pour développer de nouvelles stratégies de lutte contre les maladies animales, en se basant sur les enseignements tirés des récentes crises sanitaires.

- **Recherche vaccinale :** L'agence est impliquée dans la campagne de vaccination contre la grippe aviaire (IAHP H5) chez les canards et poursuit des recherches sur de nouveaux vaccins, comme pour la peste porcine africaine (PPA) ou le SDRP.
- **Alternatives aux antiparasitaires et antibiotiques :** Le programme inclut des travaux sur la résistance aux antiparasitaires et la recherche de solutions alternatives, comme l'utilisation de la métabolomique pour détecter la résistance des nématodes.
- **Stratégies antivirales :** Des projets visent à rechercher et évaluer des substances antivirales contre divers agents pathogènes, tels que les orbivirus.

Bien-être animal

L'Anses étudie les nouveaux modes d'élevage alternatifs pour améliorer le bien-être animal, en adoptant une approche intégrée qui prend en compte la santé animale et publique. Les recherches portent sur :

- **Marqueurs du bien-être :** Des projets cherchent à identifier des marqueurs métabolomiques et microbiotiques pour évaluer le bien-être des animaux, comme chez les porcs.
- **Biosécurité et innovation :** Des réseaux européens sont mis en place pour améliorer la biosécurité dans les élevages et proposer des innovations pour une production durable, notamment pour la volaille.

Modèles animaux et alternatives

L'agence utilise une variété de modèles animaux pour lier les études moléculaires à la réalité de la réponse d'organismes complexes. Elle développe également des modèles alternatifs (comme des vers ou des organoïdes) pour réduire l'expérimentation sur les espèces cibles lorsque c'est possible.

Partenariats et collaborations

L'Anses participe activement à des partenariats européens et transversaux, notamment le partenariat sur la santé et le bien-être animal (PAHW) dans le cadre du programme "Horizon Europe". L'agence intègre aussi des études sur la résistance aux antibiotiques, la sécurité sanitaire des aliments, l'exposome (co-exposition aux agents infectieux et contaminants chimiques), les sciences humaines et le changement climatique.

3. Activités des laboratoires dans l'axe santé des végétaux

Sur le territoire de l'Union européenne et au-delà, incluant l'Outre-mer : une mobilisation multi-échelle

Pour la recherche, que ce soit via la formation doctorale grâce à des guichets variés ou via des projets financés ou sur ressources propres, le programme de travail abordera des thématiques Outre-mer ou propres à des pays tiers (zone méditerranéenne, Arabie saoudite) sur plusieurs filières d'importance.

Pour la référence, les mandats LRUE portés en santé des végétaux (champignons et oomycètes, insectes et acariens, nématodes phytoparasites) dont deux sont portés en partenariat avec des homologues de l'Union européenne (UE) impliqueront la réalisation des essais d'aptitude, formations et workshops, avec une montée en puissance de la structuration de la communauté des LNR de l'UE. De plus, nous continuerons notre participation à la rédaction des protocoles de diagnostic OEPP. Enfin, la méthodologie en virologie et en bactériologie s'exprimera fortement sur les cultures tropicales. Des actions d'appui ou de montée en compétence sont identifiées pour plusieurs pays demandeurs (Maroc, Algérie, Ukraine).

Pour la surveillance, un travail de fond sera également mené en zones tropicales.

Des enjeux sanitaires majeurs toujours plus nombreux

Pour la référence, les essais d'aptitude concerneront désormais certaines problématiques émergentes notamment en pathologie forestière/de l'arbre, et nous maintiendrons notre implication analytique sur le suivi des crises sanitaires en cours et récentes. Nous assurerons également une veille sur le risque de nouvelles émergences, notamment virales et bactériennes. Il est également prévu au moins dans certaines disciplines une intensification des contrôles à l'import.

Pour la surveillance, nous poursuivrons notre implication dans la plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé végétale, y compris sur les nouveaux groupes de travail qui vont démarrer.

Une dynamique innovante pour les normes, des technologies et les méthodologies

La recherche financée sur ressources propres (Euphresco), sur projet ou dans le cadre de la formation doctorale visera à accompagner la montée en puissance de la phylogénomique, du diagnostic moléculaire, du métabarcoding, du séquençage haut débit, de la culture *in vitro*, de l'ADN environnemental appliqués à des filières classiques ou supplémentaires.

En référence, nous poursuivrons la mise en œuvre des méthodes OEPP pour les méthodes de détection, le développement du séquençage haut débit pour le diagnostic et l'extension de la PCR digitale pour la détection des OGM.

Des partenariats avec la communauté scientifique et technique

Pour la recherche, la formation doctorale constituera un levier partenarial fort, de même que les projets financés (Horizon Europe, INTERREG, EFSA, PARSADA, CASDAR) ou sur ressources propres (Euphresco).

La contribution à « One Health » et à l'étude du dérèglement climatique

Pour la recherche, les impacts des pratiques agricoles et de leurs effets non-intentionnels seront caractérisés dans le cadre de la formation doctorale et des projets financés sur les communautés de plantes, les pollinisateurs et les services de régulation. En parallèle seront étudiés les effets du potentiel retrait de substances actives sur l'évolution des résistances aux produits de protection des plantes, de même que les effets du dérèglement climatique sur ces effets non-intentionnels.

Pour le patrimoine biologique, nous renforcerons notre participation à une association internationale (EVAglobal) pour la gestion des collections de virus dans un objectif « One Health ».

4. Activités des laboratoires dans l'axe sécurité des aliments

Anticiper et identifier les enjeux sanitaires sur l'ensemble de la chaine alimentaire

La sécurité sanitaire des aliments (SSA) est un domaine central et historique de l'Agence, fortement interconnecté avec d'autres axes transversaux (santé animale, antibiorésistance, exposition-toxicologie des contaminants chimiques, épidémiologie et surveillance). Elle mobilise les laboratoires sur l'ensemble des filières alimentaires, de la production à la consommation, ainsi que sur les eaux destinées à la consommation humaine, dans le cadre de mandats de référence nationaux et européens, en appui aux programmes de surveillance des contaminants biologiques et chimiques. Les activités de recherche en SSA s'inscrivent dans une dynamique d'intégration des quatre chantiers thématiques majeurs : l'impact du changement climatique sur les dangers biologiques émergents ou nouveaux, l'inscription dans une approche « Une seule santé », l'exposome alimentaire et la valorisation des données issues des activités de référence, de recherche, de surveillance et d'expertise, avec en particulier l'apport de l'intelligence artificielle pour le traitement et la valorisation des données issues des travaux de cet axe transversal. Ces thématiques guideront les recherches en cours et à venir afin de répondre aux enjeux d'une alimentation sûre, durable et résiliente. Les laboratoires de l'Agence impliqués dans la SSA mènent des activités de référence, de surveillance, de recherche et d'expertise sur un large éventail de contaminants biologiques, microbiologiques et chimiques pouvant être à l'origine d'effets indésirables ou de toxi-infections chez l'Homme. Les activités relatives aux dangers chimiques d'origines naturelle ou anthropique sont détaillées dans ce document sous l'axe exposition et toxicologie des contaminants chimiques.

Activités de référence et surveillance analytique

L'exercice des mandats nationaux et européens de référence assure un haut niveau de maîtrise analytique et méthodologique pour de nombreux agents pathogènes (*Listeria monocytogenes Salmonella*, *Campylobacter*, staphylocoques entérotoxinogènes, virus, parasites, etc.), permettant d'appuyer les autorités sanitaires et garantissant la mise à disposition de méthodes analytiques performantes et leur transfert aux laboratoires de première intention. Ces activités s'appuient sur la collecte et la caractérisation d'isolats microbiens, notamment par le séquençage génomique entier, afin d'identifier des clones émergents ou des clusters de souches virulentes, dans une logique de production et de valorisation des données.

L'activité de séquençage génomique entier (WGS) à l'Agence, appuyée par les plateformes NGS et IdentyPath, permet le suivi des pathogènes majeurs (*Salmonella*, *Listeria*, *Campylobacter*). Elle s'inscrit désormais dans le cadre du Règlement d'exécution (UE) 2025/179, qui impose la collecte, le séquençage et la transmission des données génomiques à l'EFSA. Cette réglementation renforce la surveillance européenne, facilite la détection des foyers et la traçabilité des sources de contamination, et permet la comparaison des données entre États membres. Elle s'intègre dans une approche **Une seule santé**, combinant les dimensions humaine, animale, alimentaire et environnementale. Sa mise en œuvre est prévue pour août 2026, laissant aux États membres un délai pour se conformer aux exigences. Si cette action est appelée à se poursuivre dans le cadre des activités de référence et de surveillance, sa durabilité demeure incertaine en raison des contraintes de ressources qui pourraient limiter la capacité à assurer un suivi systématique.

Cette organisation assure un haut niveau de maîtrise méthodologique et soutient les autorités sanitaires dans la gestion des épisodes de toxi-infections alimentaires.

Recherche et innovations pour la maîtrise des dangers dans la chaîne alimentaire : intégration de l'approche Une seule santé, du changement climatique, de l'exposome et de la data

Les activités de recherche s'inscrivent dans une approche **Une seule santé**, illustrant la transversalité des travaux menés aux interfaces entre santé humaine, animale, alimentaire et qualité de l'environnement. Elles intègrent les interactions entre pathogènes, hôtes et environnements, et les moyens de lutte pour les maîtriser dans la chaîne alimentaire. Ainsi, plusieurs projets ont comme finalité d'améliorer la compréhension du comportement des micro-organismes et de leurs toxines dans les écosystèmes alimentaires et environnementaux, et d'autres, d'aboutir à des actions concrètes à mettre en place pour les maîtriser.

Les projets intègrent la dimension du **changement climatique** et de ses effets sur les filières et les risques alimentaires, en étudiant par exemple l'impact du climat sur le comportement des microorganismes dans la chaîne alimentaire de l'élevage jusqu'à l'assiette et l'adaptation des moyens de maîtrise. Ces approches permettraient de caractériser les **exposomes** afin d'anticiper l'évolution des dangers en contexte de transition climatique.

L'exploitation des **données** produites via des approches d'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives pour la détection précoce et la modélisation des dynamiques de contamination. Des approches méthodologiques innovantes sont développées, telles que la métagénomique pour l'étude des communautés microbiennes complexes, la métabolomique et la transcriptomique pour explorer les mécanismes d'adaptation et de production de toxines, ou encore la PCR digitale, la spectrométrie de masse et la microspectroscopie Raman. Ces technologies innovantes permettent d'approfondir la compréhension des pathogènes, de leurs interactions avec les hôtes et l'environnement, et de leur réponse aux stress, y compris ceux liés au changement climatique. La montée en puissance des analyses issues des laboratoires dans le cadre des approches omiques génère en effet des volumes massifs et complexes de données, qu'il devient indispensable de traiter et d'intégrer grâce à des outils d'**IA** adaptés. Leur mobilisation permettra d'identifier plus finement des signaux faibles, d'anticiper l'émergence de clones ou de clusters de souches pathogènes, de mieux comprendre les interactions entre microbiomes, hôtes et environnements, et d'affiner la prédiction et la maîtrise des risques en sécurité sanitaire des aliments.

Partenariats nationaux, européens et internationaux

Les activités de référence, de surveillance, de recherche et d'expertise en SSA sont conduites en articulation étroite avec les centres nationaux de référence (CNR), les organismes nationaux de recherche (INRAE, CEA, Ifremer, Inserm, universités, écoles vétérinaires…) et internationaux (DTU, Bfr, ISS, etc.), ainsi qu'avec l'EFSA et l'ECDC dans le cadre du système européen « One Health Molecular Typing System ». Cette dynamique repose sur la mise en commun et la valorisation des collections biologiques et des souches de référence, mais aussi sur le partage de bases de données génomiques et épidémiologiques, nécessitant une gouvernance adaptée pour concilier ouverture scientifique et confidentialité. Enfin, les collaborations européennes dans le cadre d'Horizon Europe témoignent de la dynamique des équipes et la prise en compte croissante des impacts environnementaux, des changements climatiques et des transitions vers une alimentation durable, qui conditionnent l'émergence ou la réémergence de dangers sanitaires.

5. Activités des laboratoires dans l'axe antibiorésistance

L'antibiorésistance est une problématique de santé publique majeure, avec des périmètres d'impact très larges relevant d'enjeux liés au **soin** (humain et animal) mais également à l'atteinte de nos **écosystèmes**. Elle émarge ainsi au concept "One Health", et s'interface avec les autres grands thèmes portés par la stratégie d'établissement (dérèglement climatique, données massives, exposome, …)

Dans le secteur animal, les deux plans Ecoantibio déployés depuis 2012 (2012-2016 et 2017-2022) ont atteint des objectifs chiffrés très importants de réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques, ainsi que de la prévalence des bactéries résistantes dans ces populations. Un troisième plan (2023-2027) est en cours, et l'année 2026 permettra la mise en œuvre de nouveaux travaux des laboratoires de l'Anses dans le cadre du second appel à projets de ce plan. Ce plan Ecoantibio 3 s'intégrera également dans une contribution intersectorielle, structurée par la feuille de route interministérielle de lutte contre l'antibiorésistance (FIM), qui a été adoptée fin 2024 et qui prévoit un premier déroulé d'actions jusqu'en 2027.

L'axe stratégique transversal Antibiorésistance de l'Anses vise à coordonner et mettre en synergie les différentes compétences de l'Agence sur cette question, afin d'apporter aux pouvoirs publics l'appui et l'expertise scientifique appropriés à son approche globale (« One Health »), tant au niveau national qu'aux niveaux européen et international.

Plus spécifiquement, l'Agence est mobilisée sur trois enjeux majeurs :

1. **le suivi des tendances** d'évolution des principaux phénotypes de résistance et l'identification des émergences dans les secteurs animaux, alimentaires et environnementaux;
2. **la caractérisation des gènes et supports génétiques** de l'antibiorésistance et de leur dissémination dans ces mêmes secteurs et dans une approche One Health ;
3. **le suivi de l'exposition des animaux aux antibiotiques** au travers d'enquêtes ou du suivi des ventes et des usages (Calypso) d'antibiotiques vétérinaires (réalisé par l'ANMV), le développement **d'alternatives aux antibiotiques**, et l'analyse des **impacts** associés dans le cadre de divers modèles expérimentaux d'études, mathématiques ou biologiques, *in vitro* ou *in vivo*.

Renforcer l'efficacité de nos dispositifs de surveillance

Depuis 2021, la mise en œuvre des analyses réglementaires dans le cadre des activités du LNR résistance aux antimicrobiens s'est renforcée, en lien avec les évolutions de la réglementation européenne (Décision Européenne 2020/1729). Elles restent sur une planification annuelle alternée (porcs et veaux en années impaires (2025), volailles en années paires (2026)). Par ailleurs en 2026, les analyses bactériologiques de l'enquête européenne SARM/porc/abattoir seront finalisées et les données préparées pour transmission à l'EFSA.

En parallèle, le fonctionnement des autres dispositifs de surveillance de l'antibiorésistance (Résapath et Vigimyc) sera poursuivi. Le Résapath poursuivra sa contribution au méta-réseau national PROMISE. Dans ce cadre, l'Anses coordonne un travail intersectoriel visant à collecter les données françaises d'usage d'antibiotiques et d'antibiorésistance chez l'Homme et l'animal dans le but de produire une analyse similaire à celle produite au niveau européen par l'EFSA, l'EMA et l'ECDC (JIACRA ou *Joint Interagency Antimicrobial Consumption and Resistance Analysis*). De façon plus globale, la mise en place d'une co-coordination par l'Anses et Santé publique France des dispositifs de surveillance en médecine humaine et animale est attendue en 2026, en déclinaison des objectifs prioritaires de la FIM.

Au plan européen, l'Anses poursuivra les travaux de déploiement à grande échelle du réseau EARS-Vet dans le cadre de l'action conjointe EU-JAMRAI 2. Enfin, la participation des laboratoires de l'Anses au Partenariat Européen santé et bien-être animal (EUPAHW) renforcera encore l'efficacité de la surveillance des agents pathogènes d'importance et leurs profils d'antibiorésistance (action 4). Sous réserve de financement (EUPAHW), l'Anses contribuera en 2026 au développement d'un réseau européen harmonisé de surveillance épidémio-génomique des mycoplasmes vétérinaires.

Poursuivre les développements méthodologiques de détection de l'antibiorésistance

En 2026, l'Agence poursuivra ses développements méthodologiques permettant l'identification et la caractérisation phénotypique et génotypique de l'antibiorésistance. Ces actions se construiront sur la capitalisation des programmes précédents, notamment le programme "One Health EJP". Elles incluront l'évolution des méthodes de détermination de la sensibilité bactérienne aux antibiotiques à usage vétérinaire, y compris pour des espèces/genres bactériens plus spécifiques ou indicateurs d'antibiorésistance dans certains milieux (aquacole par exemple). La poursuite du développement des techniques génomiques à haut débit constituera le volet génotypique de cette détection. Lorsque cela est possible, les corrélations phénotype-génotype sont explorées, comme dans le projet Seq2Diag financé dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche sur l'antibiorésistance (PPR-AMR), qui vise à prédire la résistance phénotypique des bactéries à partir de leurs génomes.

Mieux caractériser le résistome et les flux de gènes d'antibiorésistance

En 2026, les laboratoires poursuivront leurs travaux de caractérisation moléculaire du résistome et des supports génétiques de l'antibiorésistance dans les différents secteurs. L'Agence a été engagée dans plusieurs projets de recherche financés par les plans EcoAntibio. Certains autres se poursuivront en 2026, adressant des questions de phylodynamie des clones résistants ou de compréhension de la transmission intersectorielle de l'antibiorésistance à l'échelle d'un territoire (projet COMEDIA à Lyon). Également, le projet DYASPEO (2021-2027), financé dans le cadre du PPR-AMR, vise à caractériser ces flux génétiques entre les animaux de compagnie et l'Homme. Des approches interventionnelles pour contrôler les flux d'antibiorésistance seront également poursuivies (exemple chez le poulet, projet ENVIRE financé par la JPI-AMR). L'ensemble de ces travaux, qui adossent des compétences de bio-analyse à la caractérisation génomique, permettent de poser des hypothèses de dissémination de l'antibiorésistance, d'attribution de sources ou d'évolution bactérienne sous pression antibiotique, entre animaux au sein des filières, entre filières à l'échelon national et/ou de transmission croisée avec l'Homme. Ces programmes interdisciplinaires permettent également, dans une vision intégrée, de dégager des synergies avec de nombreux autres partenaires en charge de la question de l'antibiorésistance (INRAE, Inserm, Santé publique France, Institut Pasteur, autres instituts en Europe…).

Affiner notre compréhension des liens entre expositions et impacts

L'émergence et la diffusion de l'antibiorésistance résultent de l'exposition des individus et des écosystèmes à des facteurs externes, principalement aux antibiotiques mais non uniquement. S'agissant des antibiotiques, les liens croisés avec l'usage des biocides sont possibles, comme via l'impact des désinfectants sur l'écologie microbienne et les mécanismes de résistance aux biocides, aux métaux lourds et aux antibiotiques. En particulier, l'adaptation de biofilms bactériens aux biocides et les conséquences sur l'antibiorésistance seront poursuivies en 2026. Des travaux seront également conduits ou finalisés permettant d'apprécier, par des approches expérimentales et/ou d'analyses moléculaires globales (métagénomique, par exemple), l'impact des usages d'antibiotiques sur le microbiome, sur l'émergence de mécanismes de résistances croisés et sur l'écologie microbienne globale des écosystèmes. Dans le prolongement du rapport de l'Anses sur les alternatives aux antibiotiques publié en avril 2018, la pertinence d'alternatives crédibles (bactériocines, hydrolysats d'algues, pré- et probiotiques, phagothérapie, autovaccins) déjà largement étudiée sera poursuivie dans le cadre des appels à projets Ecoantibio 3.

Renforcer les transversalités entre laboratoires et directions d'évaluation de l'Agence

Les laboratoires développent, sur le sujet de l'antibiorésistance, des travaux d'interface avec d'autres pôles métiers de l'Anses. Une saisine sur les risques liés à l'antibiorésistance dans les milieux environnementaux initiée en 2018 par la Direction d'évaluation des risques (DER), incluait la contribution des laboratoires de l'Anses. En 2023, les conclusions d'un avis de l'Anses sur l'analyse des profils de risques d'antibiorésistance prioritaires issus du secteur animal et d'importance pour la santé publique, font l'objet de l'action 7 du plan Ecoantibio 3. En 2026, une nouvelle saisine sur les variations d'exposition des animaux aux antibiotiques (pénuries par exemple), sera conduite par l'ANMV en collaboration avec l'expertise issue des laboratoires de l'Agence. Par ailleurs, dans un contexte de prise en compte plus large des risques liés à la résistance du vivant aux intrants utilisés par l'Homme, l'axe transversal Antibiorésistance amorcera en 2026 un élargissement (aux résistances) de son périmètre d'action, en cohérence avec les enjeux portés par les autres pôles métiers de l'Anses.

Renforcer le positionnement international de l'Agence sur l'antibiorésistance

En 2026, l'Anses poursuivra son appui à la FAO dans le cadre du mandat de Centre de référence de la FAO pour la résistance antimicrobienne attribué à l'Anses en novembre 2020, et reconduit pour 4 ans en 2025. L'Agence contribuera aux axes du plan mondial de lutte de la FAO contre la résistance antimicrobienne, tel qu'à l'élaboration de documents de recommandations sur le bon usage des antibiotiques, ou aux actions de soutien pour le renforcement des capacités analytiques des laboratoires. Dans le cadre de ce mandat, l'Anses participe et soutient le développement des programmes InFarm et Renofarm de la FAO.

6. Activités des laboratoires dans l'axe épidémiologie et surveillance

Les enjeux de surveillance

Les équipes en épidémiologie de l'Anses resteront de nouveaux très mobilisées en 2026 sur la surveillance via :

- Leur appui aux LNR de l'Agence afin de mener à bien leurs missions de collecte, traitement, accessibilité, transmission et diffusion des données d'épidémiosurveillance (ordonnance n° 2015-1242 du 7 octobre 2015 relative à l'organisation de la surveillance en matière de santé animale, de santé végétale et d'alimentation),
- L'animation de plusieurs dispositifs de surveillance nationaux (Résapath, Vigimyc, Salmonella, RNOEA, Resumeq, cellule d'alerte fièvre aphteuse) mais aussi européens (EARS Vet),
- Leur implication dans les trois plateformes nationales d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA), santé végétale (ESV) et sécurité de la chaîne alimentaire (SCA) dans les comités de pilotage, les groupes de travail et selon le cas les équipes de coordination et équipes opérationnelles,
- La transmission des données de surveillance à l'EFSA.

A noter que l'implication de l'Anses dans l'observatoire des tiques (suite Citique) sera à préciser en fonction des modalités qui seront mises en place par INRAe.

Une approche plus orientée « One Health »

Que ce soit par le développement d'outils d'évaluation de la surveillance et de sa dimension « One Health », ou par l'étude de la diffusion des agents pathogènes (et de leurs résistances) entre les différents compartiments que sont les animaux, l'espèce humaine, les végétaux et/ou l'environnement, les travaux de l'Anses auront pour objectifs de favoriser une vision intégrée des phénomènes sanitaires étudiés. Ce sera notamment le cas pour les thématiques de l'antibiorésistance et de l'influenza aviaire.

La modélisation au service de l'amélioration de la surveillance et de la gestion des évènements sanitaires

Les objectifs de la modélisation peuvent être, entre autres, d'identifier des facteurs de risque, de prévoir la diffusion - et éventuellement déclencher des alertes - ou de mesurer l'impact des mesures de gestion.

En 2026, les travaux de modélisation seront de nouveau importants sur les maladies animales de catégorie ADE/BDE et plus particulièrement l'influenza aviaire (IAHP), la tuberculose et la peste porcine africaine (PPA). Pour l'IAHP, plusieurs études analyseront l'impact de la mise en place de la vaccination sur l'épidémiologie de l'IAHP et la compréhension des facteurs associés à une bonne efficacité de la vaccination à l'échelle des populations avicoles. Pour la tuberculose, la modélisation de la dynamique intra-hôte des marqueurs de l'infection par *Mycobacterium bovis* chez le blaireau suite à une infection naturelle ou une vaccination permettra de mieux appréhender le contrôle de la circulation de la maladie via les blaireaux.

Suite à l'émergence récente de la maladie hémorragique épizootique (MHE) en France, la transmission de cette maladie sera modélisée afin de quantifier l'importance relative des différentes voies de transmission.

Des travaux de modélisation sur l'antibiorésistance seront aussi nombreux, afin de mieux comprendre la transmission (en incluant l'évolution phylodynamique de la résistance aux antibiotiques) et le lien usage – résistance.

Enfin, en santé végétale, la modélisation des périodes optimales de surveillance de *Xylella fastidiosa* est programmée, ainsi qu'une étude sur le lien entre usage des pesticides et résistances.

7. Activités des laboratoires dans l'axe exposition et toxicologie des contaminants chimiques

Des enjeux sanitaires majeurs identifiés, étudiés et anticipés

En 2026, les activités de développement et de validation de méthodes, d'animation des réseaux de laboratoires et d'organisation d'essais d'aptitude se poursuivront sur les différents mandats de référence concernant l'alimentation, eaux comprises. En matière de résidus de médicaments vétérinaires, le programme de révision et de transfert des méthodes officielles selon la règlementation 808/2021 vers le réseau de laboratoires agréés se poursuivra avec celles concernant les classes de composés suivantes : Anti-Inflammatoires Non Stéroidiens (AINS), Aminosides, Benzimidazoles, et la méthode de dépistage multi-antibiotiques.
Le Laboratoires de Fougères et le Laboratoire de sécurité des aliments élaboreront la stratégie de prise en compte des biocides à double usage dans le cadre de la surveillance des pesticides. La réflexion sur les modalités de transfert des analyses mono-résidus de pesticides vers des laboratoires agréés sera menée. Le laboratoire d'Hydrologie de Nancy poursuivra ses travaux de développement de méthodes sur PFAS, cyanotoxines, pesticides et sous-produits de désinfection ou transformation en filière.

Les laboratoires mèneront également des projets de recherches et développement pour identifier de nouveaux biomarqueurs d'exposition (ex : alternative au semicarbazide pour la nitrofurazone), nouvelles méthodes d'auto-contrôle de résidus de désinfectants en agro-alimentaires, identification des contaminants chimiques en cas de ré-usage des matériaux au contact des aliments, produits de transformation et métabolites de substances actives dans les circuits de traitement et de distribution de l'eau, toxines émergentes.

Le Laboratoire de sécurité des aliments poursuivra ses travaux sur l'analyse des microplastiques et développera l'analyse des additifs et polymères, y compris dans les aliments, pour documenter leur présence dans diverses catégories alimentaires. Une réflexion sera initiée sur l'utilisation de l'IA pour la gestion et l'analyse des datas des projets microplastiques.

L'année 2026 sera également une année de retour d'expérience sur les campagnes de surveillance dans l'eau de contaminants émergents et des PFAS.

Des innovations technologiques et méthodologiques en cours d'intégration

Les travaux de recherches collaboratifs se poursuivront dans le cadre de différents programmes nationaux et européens, contribuant à améliorer nos capacités de détection précoce de contaminants émergents grâce aux approches de chromatographie couplée à la spectrométrie de masse dans le cadre de plusieurs projets de PARC et autour de projets de thèses.

Le Laboratoires de Fougères et le Laboratoire de Lyon contribueront au développement de nouvelles approches méthodologiques (NAM). Le Laboratoire de Fougères est associé au développement de NAM pour la caractérisation de la génotoxicité et l'extrapolation QIVIVE. Il participe à la validation de NAM en collaboration avec la plateforme PEPPER et à la réflexion sur la qualification de ces méthodes (PARC, EFSA ADME4NGRA). Via la mise en place de la plateforme protéomique et le projet (Foodmap) le laboratoire accroit ses compétences dans l'utilisation de ces approches pour la caractérisation des voies de réponse adverses au niveau cellulaire. A Lyon, un programme de recherches collaboratives sur la toxicité de contaminants chimiques sur maladies neuro-dégénératives se met en place avec le recours à des technologies de neuro-organes sur puces.

Des apports de connaissances utiles à la caractérisation des dangers

Le Laboratoire de Fougères est engagé dans plusieurs projets de recherches contribuant à la caractérisation de différentes classes de toxines : Ostreobila (lutte contre les microalgues toxiques Ostreopsis), MycoFerm (toxicité des métabolites de fermentation), et Beap-Mar (analyse QSAR de la cytotoxicité marine). L'approche protéomique sera appliquée à la caractérisation de voie de réponse initiée par différents contaminants majeurs (projet Foodmap). Dans le cadre d'un projet collaboratif, le laboratoire poursuivra l'étude de l'impact de microplastiques sur la dysbiose du microbiote intestinal et l'hôte (ANR UCPlastic). Sur modèles animaux, le Laboratoire de Lyon poursuivra son évaluation de la neurotoxicité chronique du chlordécone à une exposition alimentaire et un projet d'étude chez la souris de l'effet diabétogène d'un mélange de pesticides à faibles doses. En parallèle, l'unité MN2D évaluera les opportunités de développer des modèles in vitro pertinents basée sur de neuro-organes-sur-puce.

Vers une meilleure connaissance de l'exposition

Les résultats de la campagne EAT3 comme ceux issus des plans de surveillance des résidus dans l'alimentation et des contaminants émergents et des PFAS dans l'eau seront exploités pour l'évaluation de l'exposition et du risque pour la santé humaine. Les jeux de données d'exposition externe seront utiles pour l'analyse comparative des expositions externes avec les expositions internes issues des programmes de biosurveillance humaine grâce aux modèles rendus interopérables dans le cadre du partenariat PARC.

Contribution à la compréhension du devenir des contaminants chimiques

Les laboratoires poursuivront leurs collaborations scientifiques pour améliorer la compréhension du devenir des contaminants chimiques dans l'environnement (microplastiques, PFAS, biocides), chez les animaux et leurs produits (abeilles) et au cours des processus de transformation agro-industriels (biocides désinfectants) et de traitement et de distribution de l'eau (produits de transformation). Ces données obtenues dans le cadre d'expérimentation sont nécessaires pour la compréhension des transferts et exposition chez l'homme, chez les animaux domestiques et au sein des éco-systèmes, et pour leur modélisation à des fins d'évaluation des risques.

Pôle
Produits réglementés

Le pôle a pour mission principale **les évaluations scientifiques** et les **décisions, quand elles relèvent du niveau national,** relatives aux produits et substances actives (SA) incluses dans les champs thématiques suivants :

- Produits **phytopharmaceutiques** (PPP) ;
- **Biocides** [1];
- **Matières fertilisantes et supports de culture** (MFSC) ;
- **Médicaments vétérinaires** (MV).

L'évaluation porte sur les **risques liés à la santé humaine ou animale et à l'environnement** mais aussi sur l'**efficacité**, sur la sélectivité ou encore sur le **bénéfice** escompté de l'usage du produit selon les cas d'usages.

Les équipes scientifiques du pôle assurent en outre **diverses autres contributions à l'expertise interne** de l'Anses dans des domaines plus vastes (santé animale et biocides, questions d'écotoxicité etc.). De plus, des unités du pôle des produits réglementés sont également impliquées dans la **préparation de dossiers relevant des règlements REACh[2] et CLP[3]**. Par ailleurs, d'autres activités transversales, telles que l'expertise en vue de la fixation de limites maximales de **résidus** (SA des MV et PPP), sont également des activités pérennes de première importance. Enfin, les équipes sont très mobilisées dans les améliorations des méthodologies d'évaluation, dans des travaux internes comme externes, majoritairement européens.

Le programme de travail du pôle des produits règlementés s'articulera en 2026, dans la continuité des développements antérieurs guidés par l'encadrement juridique fort des activités, autour des éléments de cadrage suivants :

- **Poursuivre l'amélioration** de l'**efficience observée**, notamment la recherche de gains d'optimisation des processus d'évaluation et de décision pour contribuer à des délais d'instruction adaptés aux dossiers de demandes des pétitionnaires, en particulier dans le domaine des produits phytopharmaceutiques ; cela va de pair avec le maintien de l'efficience quand les indicateurs sont déjà satisfaisants (cas des médicaments vétérinaires).

[1] Dont les produits de traitement des eaux de piscines et les produits de thanatopraxie en période transitoire du règlement (CE) n° 528/2012. Pour ces deux thématiques : voir le document de 2022 sur le transfert de missions.

[2] REACH (enRegistrement, Evaluation, Autorisation et restriction des substances chimiques) est un règlement européen (règlement (CE) n°1907/2006) entré en vigueur en 2007 pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne.

[3] Règlement (CE) n°1272/2008 dit CLP : classification, labelling, packaging (classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges).

- **Assurer, selon un calendrier précisé dans le contrat, les travaux sur saisines**, particulièrement en cas d'alerte ou urgence signalée par les demandeurs, dans la limite de l'équilibre avec les travaux sur dossiers, cœur de métier du pôle et au regard des ressources du pôle.

- **Poursuivre la dématérialisation des procédures internes et externes** et rénover (ou consolider) les systèmes d'information (SI), dans un contexte d'urbanisation des SI de l'Agence et en cohérence avec les outils européens des agences ECHA (agence européenne des produits chimiques), EMA (agence européenne des médicaments) et EFSA (autorité européenne de la sécurité des aliments).

- Répondre aux priorités et enjeux de société, en s'inscrivant en cohérence avec les **grands plans gouvernementaux et enjeux nationaux, européens ou internationaux :**
  - Appuyer la **stratégie nationale sur le biocontrôle** ;
  - Nourrir la réflexion **d'ECOPHYTO 2030 en contribuant au Comité Scientifique et Technique de ce plan**, qui a été ré-installé en 2024 en partenariat avec INRAE et l'OFB ;
  - Être partie prenante d'**ECOANTIBIO** avec la contribution de l'ANMV[4] au suivi du 3ème plan Ecoantibio ou encore sa participation au comité interministériel pour la santé dans le cadre de la feuille de route pour maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques ;
  - Contribuer au **plan Pollinisateurs ;**
  - Contribuer à la **Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens** : dans le cadre des suites données à la SNPE 2, l'Anses continuera à évaluer le caractère perturbateur endocrinien de substances chimiques. Pour ce qui concerne les substances actives biocides et phytopharmaceutiques, l'Anses évaluera ou contribuera à l'évaluation des dossiers de substances qui incluent systématiquement une évaluation de leur caractère perturbateur endocrinien ;
  - Mettre à jour des méthodologies dans le contexte de la « Stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques » de la Commission européenne, réflexion européenne sur les enjeux de « One substance - One assessment » ;
  - Contribuer au plan national Santé Environnement 4 sur les thématiques relatives à la bonne utilisation des produits biocides.

- **Consolider le partage de l'information et entretenir l'écoute et le dialogue**, notamment en pérennisant la **plateforme de dialogue** autour des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (renouvellement de la présidence envisagé) et en animant la journée des parties prenantes dans le domaine des médicaments vétérinaires.

[4] Agence nationale du médicament vétérinaire, au sein du pôle des produits réglementés.

- Maintenir **l'activité et la présence aux niveaux européen et international** dans les instances et dans les travaux prioritaires (auprès de la Commission européenne, de l'EMA, de l'EFSA, de l'ECHA, de la FAO (organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), de l'OMS (organisation mondiale de la santé), de l'OMSA (organisation mondiale de la santé animale) ex OIE, de l'OEPP (organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes), du Codex alimentarius programme mixte FAO/OMS, OCDE, …).

En outre, pour les PPP, comme elle l'a fait par son suivi du Comité des solutions, organe de concertation placé sous l'égide ministérielle pour parvenir à identifier des solutions de traitements phytopharmaceutiques dans des situations d'impasses de traitement (manque de solutions et d'alternatives), l'Anses continuera de documenter l'avancée des dossiers et veillera à optimiser le traitement de nouvelles demandes d'AMM signalées dans ce contexte. L'Anses continuera également de **justifier et expliquer l'ensemble de ses actions et décisions**, comme elle l'a fait devant le CORENA, puis devant ce **Comité des solutions**. **Une collaboration sera donc poursuivie avec les ministères de tutelle pour que les informations pertinentes pour piloter les actions du Comité des solutions** (qui a pris une forme pérenne *via* le décret n° 2026-276 du 14 avril 2026 relatif à la composition et au fonctionnement du comité des solutions à la protection des cultures prévu au I de l'article L.253-8-4 du code rural et de la pêche maritime) soient partagées par l'Anses. L'Anses contribuera aussi activement à réduire les situations de **manque d'harmonisation des décisions**, en particulier lorsqu'elles sont le fait de disparités européennes dans l'emploi des **méthodologies harmonisées d'évaluation**.

Ce programme se décline en cinq axes, décrits ci-après.

1. Maintenir une réponse adaptée dans le cadre de l'évaluation des produits et SA et de l'autorisation des produits relevant du pôle PR

Adéquation des taxes et trajectoire budgétaire

La particularité et l'enjeu fort du pôle demeurent de travailler à l'évaluation sur dossiers de demandes des pétitionnaires (firmes détentrices ou demandeuses d'autorisations de mise sur le marché ou AMM et d'autorisations similaires[5]) des risques et de l'efficacité/ bénéfice de produits variés.

Cette activité est essentiellement financée par des **recettes sur taxes ou redevances** tributaires des volumes de dossiers déposés et de leur nature. Un enjeu majeur réside donc dans l'adéquation des taxes aux charges supportées par l'Agence, et donc des barèmes de ces taxes. Après la révision du barème de taxes du MV, le pôle poursuivra, avec la Direction des Affaires Juridiques, les travaux sur les barèmes de redevances sur les biocides et de taxes sur les PPP et la réflexion sur le modèle économique du pôle des produits réglementés dans une **perspective de stabilisation pluriannuelle et d'ajustement du barème, aux charges de travail comme à l'inflation, avec un souci de ne pas freiner la stratégie nationale pour le biocontrôle.**

[5] Permis de commerce parallèle ; autorisations par reconnaissance mutuelle…

Ajustements des SI

La **modernisation et la dématérialisation par les SI** concourent à l'efficience globale. Un **SI propre à la gestion de l'instruction des demandes relatives aux biocides**, complémentaire au téléservice R4BP (SI européen), a été mis en production récemment, avec un effort très soutenu des équipes des directions « métiers » (DAMM et DEPR[6]) avec le service des SI du pôle PR, qui pèse sur certains autres de leurs travaux, notamment en termes de délais pour les biocides. La plateforme de dépôt **D-PHY** appuie l'efficience des dépôts de demandes pour le champ des produits phytopharmaceutiques par la dématérialisation des formulaires de demandes. Le projet européen **ESFC**[7] sera suivi de près pour articuler de potentielles obligations européennes sur les PPP avec les outils internes existants, dans un souci de coopération mais aussi d'efficience et de non redondance des tâches et des outils.

Enfin les applications relatives au médicament vétérinaire échangent désormais des données avec les bases de données européennes développées par l'EMA, agence européenne des médicaments, dans le cadre du nouveau règlement (UE) n°2019/6, ce depuis son entrée en application le 28 janvier 2022 avec la création de la UPD (Union products database ou base de données de l'Union sur les produits). C'est une **étape-clef que d'avoir mis en œuvre les flux dans les temps avec l'échéance de l'entrée en vigueur du texte et les volumes d'échanges particulièrement importants pour la France. Elles ont par ailleurs été complétées par d'autres développements** (en lien avec les données sur les fabricants/ grossistes, la gestion des déclarations de vente en ligne…) et par le lancement en 2026 d'une nouvelle phase de modernisation via le développement d'une plateforme d'interaction avec nos parties prenantes.

D'une manière plus globale et stratégique, les activités du pôle s'inscrivent dans la **feuille de route data et IA de l'Anses.** En particulier, des **preuves de concept** sont étudiées depuis 2025 sur des thématiques (documentation de l'expertise, réponses via chatbot…) qui, en fonction de l'issue des expérimentations, devraient concourir à des gains de productivité si une mise en œuvre en routine est possible. De plus, de nombreux contacts sont noués par le SSI-PR et le chief data officer de l'Anses avec des agences homologues (ANSM, SpF, Anap) pour des **choix raisonnés d'outils sécurisés IA**, en tenant compte du contexte global de réflexion gouvernemental (Dinum en particulier). Le pôle s'attachera enfin tout particulièrement à partir de 2026 à envisager une **politique cohérente de gestion des données** (qualité, qualification, inventaire), qui viendra consolider les informations disponibles par les applications existantes. En effet, ces données sont mobilisées pour des bilans et du rapportage, du pilotage ou encore pour la mise à disposition de certaines d'entre elles dans le cadre de l'approche open data et il est impératif que les données continues d'être robustes.

[6] Direction de l'évaluation des produits réglementés et direction des AMM au sein du pôle des produits réglementés.

[7] E-Submission Food Chain

Priorisation des dossiers ; maîtriser les délais d'instruction

S'agissant de la **trajectoire des activités d'évaluation et de décision sur les dossiers (de substances actives comme de produits)**, elle se poursuit avec un **volume variable** en fonction des activités européennes (renouvellement d'approbation des SA ou évaluation de nouvelles SA) et du renouvellement des AMM, ainsi que des dépôts d'autres demandes dont les nouvelles AMM, permis de commerce parallèle (PCP) et les permis d'expérimentation, etc. On note pour 2025, les éléments suivants :

- **Maintien de la trajectoire sur les produits de biocontrôle :** cette **priorité déjà largement concrétisée** se traduit par une prise en charge accélérée à chaque étape du processus d'instruction.
- Maintien des **trajectoires de déstockage des dossiers PPP et maintien dans la mesure du possible des délais** de traitement pour tous les PR.
- **Priorisation des dossiers de substances** actives **biocides non encore approuvées**, afin de contribuer à l'accélération du programme d'examen des substances existantes et en vue de respecter les nouveaux délais définis par la Commission européenne. A cet effet, l'Anses a pu trouver un moyen de renforcement des équipes, limité mais très utile, dans le cadre d'une convention de financement passée entre l'Anses et la Commission européenne jusqu'en 2028.

Le cadre réglementaire renforcé par le décret du 8 juillet 2025[8] introduit de nouvelles dispositions de priorisation des dossiers de PPP, qui s'ajoutent à celle déjà existantes pour le biocontrôle. Comme le décret le prévoit, l'Anses en tiendra compte si cela est possible dans le cadre des contraintes de l'Union européenne (rapportage zonal).

Un afflux majeur de dossiers pour les biocides comme pour les produits phytopharmaceutiques, dans le cadre des approbations de SA, qui souffre d'une faible intrinsèque au système européen, est identifié. Il impose une planification stricte au regard de la prise en compte de tous les enjeux actuels : biocontrôle, décret précité, comité des solutions notamment pour les PPP ; calendrier de la Commission européenne pour la finalisation de l'examen des SA et produits biocides qui n'ont pas été évalués depuis la mise en œuvre du règlement (UE) n° 528/2012.

Jalons dans la trajectoire de l'expertise en 2026

Sont ici tout particulièrement évoqués les aspects méthodologiques, liés à l'évolution du cadre d'évaluation, particulièrement importants pour des évaluations adaptées.

- **Développements méthodologiques et coopérations scientifiques** : à cet égard on peut noter la forte dimension des travaux liés aux évolutions méthodologiques dans le domaine des **intrants du végétal et des biocides** avec un **agenda fourni comprenant plus de 50 projets collaboratifs internes et externes.** Compte tenu de leur caractère collaboratif européen ces projets sont repris dans le chapitre 5 de cette synthèse.

[8] Décret n° 2025-629 du 8 juillet 2025 portant diverses dispositions relatives à l'autorisation des produits phytopharmaceutiques

On notera particulièrement la coopération avec l'EFSA dans le domaine de l'évaluation des risques cumulés (cumulative risk assessment, CRA) liés à l'exposition aux pesticides via l'alimentation dans le cadre du programme *« EFSA-SANTE Action Plan on CRA for pesticides residues »* dans lequel 8 à 15 organes-systèmes nécessitent une évaluation des risques cumulés ainsi que dans le domaine des méthodologies d'évaluation des expositions non alimentaires aux produits phytopharmaceutiques ou encore l'implication de l'Anses dans le Partenariat européen pour l'évaluation des risques liés aux substances chimiques "PARC" cofinancé par Horizon Europe, initiatives qui ont notamment pour visée une amélioration de l'appréhension des méthodologies d'évaluation des risques liés aux substances chimiques.

- Pour le médicament vétérinaire, les priorités identifiées pour 2026 sont les suivantes :

  Dans le cadre des assises du sanitaire sur la thématique du médicament :

  - Mettre en place une enquête sur les outils disponibles et à venir pour lutter contre les maladies émergentes ou à risque d'introduction sur le territoire ;
  - Capitaliser sur les expériences réussies des deux dernières années pour optimiser et innover sur les procédures d'autorisation temporaire d'utilisation ;
  - Optimiser les processus en s'appuyant sur le réseau des agences européennes du médicament.

  En matière d'antimicrobiens et d'antiparasitaires :

  - accompagner le déploiement de calypsovet PM4 pour le suivi des usages d'antimicrobiens ;
  - assurer le suivi des résultats de l'étude « fipronil » et leur portage au niveau européen ;
  - participer au suivi du projet AMPARA et suivre les recommandations de la saisine « antiparasitaires appliqués en bains douches et pulvérisations » directement en lien avec l'activité de l'ANMV.

  Construction collective de la stratégie ANMV 2030 pour prendre le relai de la feuille de route ANMV qui se terminait en 2026.

  Lancement de la première étape de la démarche d'urbanisation des systèmes d'information à l'ANMV via un premier module de guichet électronique pour interagir avec nos parties prenantes.

Jalons dans le processus de décision

Il convient également de souligner que, de par son activité de décisionnaire, l'Anses est amenée à s'investir dans des tâches essentielles ne relevant pas de l'expertise telles que, par exemple **l'information des utilisateurs de produits réglementés sur les décisions (AMM, PCP, permis d'expérimentation) ou l'éclairage sur la réglementation** dès lors que celle-ci a un impact sur les demandes ou la forme des décisions. A cet égard, on peut citer :

- La gestion des suites engendrées par les nouvelles dispositions relatives à la **protection des abeilles (fin de la phase transitoire de l'arrêté du 20 novembre 2021 portant sur la protection des pollinisateurs, qui fixait une limite à janvier 2026 pour le dépôt de pièces de dossiers complémentaires).**
- La mise en œuvre, sous 2 ans à compter du jugement, du **plan d'action transmis à la Cour administrative d'appel de Paris (CAAP)** par le Ministère de l'agriculture en mars 2026 après que la CAAP a rendu un arrêt le 3 septembre 2025 qui enjoint à l'État de faire une évaluation des risques pour les produits phytopharmaceutiques en accord avec le dernier état des connaissances scientifiques, notamment pour les espèces non-cibles, et qui a également enjoint de communiquer un calendrier d'examen pour les produits concernés.
- L'amélioration de la mise à disposition des données au public (opendata) avec des fichiers plus complets et une actualisation désormais hebdomadaire.
- **La contribution active à la recherche de solutions, dans le cadre des AMM et des textes applicables, pour les producteurs qui voient les autorisations de produits à base de composés s'amoindrir** très fortement et **l'appui à l'harmonisation européenne** des décisions et évaluations pour éviter les distorsions induites par des approches nationales différenciées. Pour les PPP à base de cuivre, l'Anses a en effet rendu 34 décisions en juillet 2025 correspondant à 28 demandes de renouvellement d'AMM et à 6 nouvelles demandes d'AMM. Dix-sept AMM ont été accordées. Elles permettent de couvrir tous les usages pour lesquels les produits cupriques étaient initialement utilisés, excepté le houblon. Les mesures de gestion intégrées dans les décisions d'AMM renforcent la protection des personnes et des ressources environnementales. Dix-sept AMM ont par ailleurs été refusées du fait de leur non-conformité à l'issue de l'évaluation des risques en tenant compte des données fournies par les industriels et des exigences réglementaires. **Les décisions prises par l'Anses ont suscité de nombreuses questions voire des incompréhensions notamment de la filière viti-vinicole. L'agence s'est rendue disponible pour expliquer sa démarche et pour accompagner la recherche de solutions**, comme notamment le fait de compléter certains dossiers car les revendications d'emploi qui s'y trouvent ne répondent pas aux besoins de terrain (en fréquences et doses d'emploi). C'est ainsi que l'Anses a pu échanger à plusieurs reprises avec les représentants des filières agricoles, les représentants des industriels et avec certains députés et sénateurs. Le sujet cuivre continue donc d'être particulièrement signalé en 2026.
- L'information sur les modifications d'adaptation à la réglementation européenne des dispositions législatives et réglementaires nationales dans le domaine des médicaments vétérinaires.

2. Sécuriser le dispositif d'autorisation par le suivi post-AMM et la réponse aux questions émergentes

Vigilances : phytopharmaco-, pharmaco- et toxico-vigilance

Grâce aux résultats des études promues et financées sous l'égide de la phytopharmacovigilance (PPV, pôle science pour l'expertise) ou grâce à la collecte de signaux issus d'autres vigilances, et de par ses interactions avec SpF, l'OFB ou d'autres partenaires, l'Anses prêtera une **attention aux signaux sanitaires divers liés aux usages des produits réglementés**, captés notamment à travers des cas cliniques, des études épidémiologiques (cohortes, cas-témoins…) ou par des études de surveillance biologique (biomarqueurs) ou de l'environnement…

Dans la continuité du projet GEOCAP-AGRI, l'Anses souhaite que les connaissances soient approfondies sur les liens entre la survenue de cancers pédiatriques et l'exposition aux pesticides dans les zones agricoles. Ainsi, l'Agence va financer une équipe de l'Inserm pour réaliser **l'étude GEOCAP-PEST**. Cette étude doit permettre de **caractériser l'exposition** aux pesticides à partir de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les zones de cultures.

Les travaux de l'Anses se concentreront également sur **l'amélioration des connaissances dans les domaines suivants, par le soutien à des études variées** assuré par les activités de phytopharmacovigilance. Le traitement des signaux (à l'instar de ce qui a été fait en 2022 par exemple sur le prosulfocarbe) se poursuivra, avec une éventuelle **qualification en alerte** si nécessaire. Des **mesures potentielles peuvent être prises sur les AMM si le risque le justifie,** à l'instar des modifications intervenues en 2022 sur le S-métolachlore par exemple.

Dans le domaine du médicament vétérinaire, après avoir participé à la mise en œuvre d'une nouvelle approche européenne de pharmacovigilance vétérinaire fondée notamment sur la détection de signaux, l'ANMV poursuivra désormais son engagement en renforçant la détection des signaux liés aux médicaments vétérinaires autorisés, aussi bien à l'échelle européenne que nationale, et participera à la déclinaison en France des actions réglementaires ou de communication décidées au niveau européen.

Pour l'ensemble des substances actives, les travaux réalisés par ailleurs en dehors du pôle PR au titre de la **toxicovigilance**, avec l'appui du groupe de travail « Toxicovigilance des produits règlementés », permettront également, dans l'ensemble du champ des produits règlementés, l'analyse et la prise en compte, dans la délivrance, la modification ou le retrait des autorisations de mise sur le marché, des **données sur les intoxications liées à ces produits**.

Comités de suivi et actions post-AMM

Le comité de suivi des AMM a vu ses travaux suspendus quelques mois du fait de la démission, purement conjoncturelle, de plusieurs de ses membres. Suite à un appel à candidatures complémentaires positif, 6 nouveaux membres ont été nommés en juillet 2024 pour la fin du mandat en cours. Les travaux ont donc pu reprendre en septembre 2024 en ce qui concerne **l'adaptation, la faisabilité et le respect des mesures de gestion des risques figurant dans les AMM des PPP et biocides**. Ce CS AMM a été mis à contribution sur des sujets comme le prosulfocarbe ou encore le cuivre. Pour les MV, **le mandat des membres du comité de suivi correspondant (CSMV) a été renouvelé au 1/10 2024 pour 3 ans.** La précédente mandature avait été riche, avec de nombreuses réflexions, notamment sur les solutions de traitement de la péritonite infectieuse féline (PIF), les antimicrobiens, la relecture des fiches de bonnes pratiques d'usage des antibiotiques et de nombreuses publications sur des sujets d'intérêts en médecine vétérinaire comme par exemple : les antibiotiques obtenus par biosynthèse, l'anticipation des effets des associations médicamenteuses, l'usage des vaccins vivants en médecine vétérinaire, l'intérêt et les limites de l'antibiothérapie locale. Pour la mandature en cours, le comité prévoit de travailler notamment sur **les anticorps monoclonaux**.

Inspections

Dans le domaine de la surveillance et du contrôle, l'Anses continuera d'apporter également très régulièrement son expertise aux corps de contrôle de l'État dans le domaine des produits phytopharmaceutiques.
Elle réalise également des **inspections sur les sites de formulation** de produits dans les limites de ses capacités (deux ETP) et de ses prérogatives (article L. 250-2.5 du code rural et de la pêche maritime). Cette mission qui a subi des problèmes liés à un manque de personnel doit se ré-installer durablement dans une logique de programmation des inspections et de réalisation effective de la programmation.

La mission d'inspection de l'ANMV se poursuivra en veillant, d'une part, à optimiser l'allocation des ressources humaines et à prioriser les sites en fonction de leur criticité, tout en restant, d'autre part, investie dans les travaux corollaires suivants : l'intégration d'une nouvelle politique d'inspection des structures ou activités nouvellement soumises à des obligations au titre du règlement (UE) n°2019/6 ou du code de la santé publique à travers un programme d'inspection 2026 toujours basé sur l'analyse de risque, la poursuite de la rédaction à l'échelle européenne des bonnes pratiques de fabrication des autovaccins, la mise en place des nouvelles bonnes pratiques de fabrication européennes des médicaments vétérinaires, des nouvelles bonnes pratiques cliniques et de la nouvelle version des bonnes pratiques de laboratoire récemment validées et publiées par l'Anses.

3. Maintenir l'expertise sur saisines

Outre son travail majeur sur les dossiers de demandes d'autorisation ou d'évaluation de SA, le pôle PR traitera, avec des délais adaptés tant à ses contraintes que celles des tutelles ou autres demandeurs, des travaux sur saisines.

Les principales saisines pilotées par le pôle en 2026 sont les suivantes :

- Avis relatif à la liste des produits phytopharmaceutiques chimiques autorisés sur les pelouses sportives le 1er janvier **2025** ;
- Auto-saisine concernant l'évaluation du risque pour les riverains lié à l'exposition via l'air ou les poussières suite aux résultats de l'étude PestiRiv ;

Le pôle apporte également son concours à divers travaux pilotés par d'autres entités de l'Agence dès lors que son expertise peut être utile et mobilisable, comme notamment dans les travaux suivants :

- Appui à la **mission « vecteurs », pour ce qui relève des méthodes de lutte antivectorielle**.
- Demande d'avis relatif à la prévention et la lutte contre les rats et les souris ;
- **Pertinence des métabolites de SA PPP** dans les eaux destinées à la consommation humaine ;

Sur les **métabolites pertinents** dans les eaux, les travaux de la Direction de l'évaluation des risques (DER) se poursuivent en fonction des priorités de la DGS et viennent documenter les signalements sur les présences de certains métabolites dans les eaux analysées par la PPV comme par exemple pour le S métolachlore. En outre comme les travaux sur les métabolites pertinents dans les eaux, le pôle apporte son expertise à des travaux transversaux pilotés par d'autres unités (VTR, valeurs sanitaires de références, valeurs limites d'imprégnation) concourant ainsi à la réponse à diverses saisines et à l'analyse des signalements captés par le dispositif de PPV.

4. Consolider le partage de l'information et entretenir l'écoute et le dialogue

L'amélioration de l'accès à l'information sur les produits règlementés, que ce soit par les pétitionnaires ou les parties prenantes, continuera d'être une **priorité** de l'agence.

Au vu des attentes sociétales extrêmement fortes relatives aux PR, et notamment aux PPP, l'Agence poursuivra son objectif transversal **d'ouverture à la société, comme elle s'y est engagée dans la Charte renouvelée relative au dialogue et à l'ouverture à la société**, vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Cette action se matérialisera en particulier par le maintien de la **plateforme de dialogue sur les produits phytopharmaceutiques**, installée en 2017, qui va poursuivre ses échanges 2 fois par an. Elle permet des échanges sur les produits d'expertise et les travaux de l'Agence, et l'amélioration de la formation et l'information de l'ensemble des parties prenantes.

En 2026, l'Anses poursuivra auprès des membres de la plateforme l'enquête initiée en 2025 sur les attentes à l'égard de celle-ci et fera un bilan d'activité à date.

En termes de **transparence, les conclusions d'évaluation des PPP et des MFSC[9] et les décisions d'AMM sont mises en ligne** sur le site de l'Anses. La publication régulière d'un **bulletin mensuel des AMM** contribue également à l'amélioration de l'accès aux informations relatives à ces activités. L'Anses continuera dans cette voie, en faisant évoluer régulièrement le site E-Phy pour intégrer les remontées utilisateurs et en poursuivant l'enrichissement des données mises à disposition en open data.

5. Maintenir et développer l'activité et la présence du pôle PR aux niveaux européen et international

L'Agence continuera d'être aux avant-postes des enjeux européens et internationaux.

Collaboration à l'évaluation

Cela correspond au cas des dossiers traités à l'échelle européenne (**AMM européennes pour les biocides et MV ou zonales** selon les situations et les produits concernés) ou pour le compte de la Commission européenne et des agences européennes dans le cadre d'un **rapportage sur les SA**[10] de biocides, de MV et de PPP). L'Anses continuera à assurer une position de premier rang en Europe parmi les Etats membres rapporteurs pour **l'évaluation des substances actives ou la fixation des limites maximales de résidus (LMR) des PPP et MV.** Pour les dossiers pour lesquels elle n'est pas Etat membre rapporteur, elle participera activement aux **phases de commentaires et d'examen par les pairs (peer-review).** L'Agence partage avec les autres Etats membres les avis qu'elle publie.

Appui aux ministères de tutelle

L'Anses apporte son **appui aux autorités compétentes dans la préparation des instances réglementaires et normatives ou aux groupes de discussions et aux négociations**, aux niveaux européen (CPVADAAA[11]) et international (CCPR[12]) pour les produits phytopharmaceutiques ; BPC[13], CG[14] et réunions des autorités compétentes et du SC[15] pour les produits biocides, participation notamment aux panels herbicides, fongicides et insecticides de l'OEPP[16], et Comité permanent des médicaments vétérinaires, Groupe d'experts sur le médicament vétérinaire, CVMP[17] et CMDv[18] pour les médicaments vétérinaires. Elle apporte également son soutien aux autorités compétentes dans les **activités relatives à la normalisation des matières fertilisantes.**

[9] Les rapports et les décisions d'AMM des produits biocides sont également publiés mais sur le site de l'ECHA.
[10] Substances actives.
[11] CPVADAAA : comité permanent pour les végétaux, les animaux, les denrées alimentaires et l'alimentation animale. Comité réglementaire présidé par la Commission européenne
[12] CCPR : codex committee on pesticide residues
[13] BPC : comité des produits biocides, dépendant de l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques)
[14] CG : groupe de coordination pour les produits biocides dont l'ECHA assure le secrétariat
[15] SC : comité biocides
[16] OEPP : organisation européenne et méditerranéenne de protection des plantes
[17] CVMP : comité des médicaments vétérinaires au sein de l'Agence européenne des médicaments
[18] CMDv : groupe de coordination des procédures décentralisées et de reconnaissance mutuelle vétérinaires

L'ANMV poursuit son **implication pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation européenne** du médicament vétérinaire en fournissant un appui scientifique et technique aux ministères de tutelle pour les négociations des actes délégués et des actes d'exécution du nouveau règlement et l'adaptation du droit national.

Collaborations, en particulier dans le cadre de l'évolution des cadres méthodologiques

L'Anses demeure force de proposition dans le domaine des **méthodologies d'évaluation** pour l'ensemble des produits réglementés. **L'EFSA, l'EMA et l'ECHA sont et doivent demeurer des partenaires-clefs** pour l'ensemble des travaux du champ des produits réglementés, particulièrement pour une approche collégiale de l'expertise, un partage des connaissances et une harmonisation méthodologique.

Afin de mieux faire valoir ses acquis scientifiques et ses publications, l'Anses restera fortement engagée dans les développements relatifs aux méthodes d'évaluation de l'efficacité et des risques des produits réglementés au **niveau européen :**

- Évaluation du risque cumulé pour les Cumulative Assessment Group des SA PPP (EFSA, projet en collaboration avec RIVM (Pays-Bas) et BPI (Grèce).
- Rédaction des projets d'avis pour le compte de l'EFSA concernant les LMR harmonisées de substances actives phytopharmaceutiques actuellement non approuvées.
- Mise à jour de la méthodologie de l'EFSA dédiée à l'évaluation de l'exposition non-alimentaire aux produits phytopharmaceutiques (pilotage du consortium constitué d'instituts et d'universités).
- Développement de méthodologies d'évaluation de l'exposition alimentaire aux produits biocides (groupe de travail ECHA - ARTFood - Assessment of Residue Transfer to Food).
- "OECD Residues Chemistry Expert Group (RCEG)": Rédaction de documents guides de l'OCDE pour la fixation de LMR dans le miel, la définition du résidu dans les plantes et les animaux, la stabilité au stockage des échantillons traités.
- Groupe de travail européen Résistance aux antimicrobiens (ECHA, Partenaires européens).
- Participation au groupe EFSA sur la révision du document guide pour l'évaluation des risques pour les oiseaux et mammifères sauvages (PPP).
- Participation au groupe de développement des approches toxicocinétique/ toxicodynamique ou TK/TD et modélisation en écotoxicologie pour les PPP.
- Participation au groupe de développement des évaluations du risque eaux souterraines basées sur de la modélisation spatiale distribuée pour les PPP ;
- Participation à l'élaboration de méthodes d'évaluation environnementale des sous-produits de désinfection (biocides).

Cette liste est non exhaustive et d'autres travaux nationaux existent également, de même que de fortes collaborations sur **l'évaluation de l'efficacité des PPP.**

L'Anses poursuivra des développements essentiels via la participation aux travaux scientifiques prévus dans le cadre du partenariat européen « PARC ».

Dans le domaine du médicament vétérinaire, l'Anses maintiendra ou développera également une forte présence dans les instances européennes, notamment en renforçant sa présence aux postes de présidence et vice-présidence de groupes européens (comme le poste du groupe de travail du CVMP sur l'antibiorésistance dont un agent de l'ANMV a obtenu la Présidence) et en continuant son investissement au sein du réseau des **chefs d'agences HMA** (heads of medicine agencies) et au management board de l'EMA.

L'ANMV, a par ailleurs en 2025 renouvelé son mandat de **centre collaborateur de l'OMSA** dans le domaine du médicament vétérinaire. En 2026, elle poursuivra son fort engagement dans le domaine de **la lutte contre l'antibiorésistance**, notamment par la mise en place de la base de données de l'OMSA ou la formation des points focaux nationaux de différents pays. L'ANMV assurera un rôle moteur au sein de l'ensemble des **groupes de travail de l'EMA** ; mais aussi dans la surveillance de l'utilisation des antibiotiques au niveau européen via les contributions aux groupes sur les suivis des ventes et des usages d'antimicrobiens (ASU et ESUAVET) et au rapport ESVAC (European Surveillance of Antimicrobial Consumption) piloté par l'EMA ou encore des actions sur la **résistance à des antiparasitaires**. Elle pilote aussi le projet VETFRAM, financé par la Commission européenne sur 6 ans, qui vise à organiser, via l'application Calypso la remontée déclarative des usages d'antimicrobiens dans les différentes filières animales au niveau européen pour alimenter la nouvelle base des usages et vente ASU (antimicrobials sales and use).

De même, elle poursuivra dans la mesure du possible son activité d'aide au développement et de partage de l'expertise française via les divers accords de coopération, notamment avec des Pays tiers.

Pôle Sciences pour l'expertise

En cohérence avec les orientations stratégiques du programme de travail 2025, d'une part, et la mise en œuvre **du contrat d'objectifs et de performance 2023-2027** (COP), d'autre part, le programme de travail du Pôle sciences pour l'expertise repose sur l'ensemble des fiches élaborées par ses entités, en lien avec les ministères de tutelles, les partenaires externes, l'écoute de parties prenantes et grâce à la mise en œuvre de transversalités internes. Avec l'objectif de rendre compte de l'engagement des équipes au service de la sécurité sanitaire, la présente synthèse met en perspective, de manière non-exhaustive, des actions significatives qui contribuent respectivement : à l'accroissement de l'efficience, de la robustesse scientifique de l'action de l'Anses, à l'avancée de chantiers majeurs dans les différents métiers, à préparer et accompagner des évolutions en réponse aux enjeux sanitaires et sociétaux, à enrichir la communication sur le rôle, les enjeux et l'utilité de l'Agence, et à inscrire son action aux échelons européen et international. Les choix sont effectués pour leur caractère illustratif, l'action du pôle étant la résultante de l'ensemble du programme. Pour les parties communication et international, il s'agit de la contribution du pôle à l'action d'ensemble de l'Anses dans ces domaines. Il importe de noter que, pour différentes actions du pôle, la programmation des travaux figure au principal dans d'autres documents émis et validés dans des cadres spécifiques de gouvernance, auxquels l'Agence participe. Il s'agit principalement des programmes de travail : du GD4H, de l'OQEI, de l'OQALI, des programmes d'action relatifs à la contribution aux règlements REACh et CLP, et de la programmation annuelle de la production de valeurs de références (VTR, VLEP). Pour cette dernière, dans le contexte de la concrétisation au niveau européen des règlements en soutien à l'approche « Une substance, une évaluation » (One substance, one assessment), l'Agence sera particulièrement attentive aux mécanismes de partage et à éviter les duplications.

Pour cette édition 2026, s'ajoute également dans le premier chapitre relatif à l'efficience, un exposé des domaines / sujets d'expertise ou d'études à propos desquels l'Anses – en lien avec ses tutelles - se prépare à, ou a effectué un désengagement de certaines activités.

1. Accroître la robustesse des travaux, mobiliser des approches globales et améliorer l'efficience ou le ciblage des travaux

Ces enjeux répondent principalement à deux axes du nouveau COP : l'axe 5 qui s'intitule « une action transparente et tournée vers l'efficacité » bénéficie d'une contribution forte du pôle. La formulation de l'axe 1 de ce même contrat est résolument tournée vers **des approches nouvelles, plus globales,** et le développement du champ des missions. Bien entendu, il reste impératif de **veiller à la robustesse des processus d'expertise et de vigilance**, condition nécessaire à la crédibilité des travaux de l'agence. Au début 2026, une actualisation des principes fondamentaux des vigilances sera opérée.

Pour mobiliser demain de nouvelles approches d'expertise, il est nécessaire de travailler aujourd'hui, dans le domaine de la recherche pour les faire émerger et les valider. Les implications de la DER et de la Disses s'inscrivent dans un large portefeuille d'activités de recherche, à l'instar du projet PARC pour lequel l'implication de la Direction de l'évaluation des risques (DER) est tracée (fiche 5.7.2), après avoir mis en **2025 en perspective** les apports du projet PARC dans les missions et travaux de l'Anses. L'année 2026 sera notamment l'occasion de mobiliser – au sein d'un groupe transverse interne à l'agence – les compétences pour un suivi attentif des apports de PARC dans la feuille de route de la Commission européenne sur les NAMS (nouvelles approches méthodologiques) en substitution à l'expérimentation animale.

En matière de recherche en santé travail, à la finalisation d'un Livre blanc pour stratégie nationale de recherche en santé travail succède une action spécifique du Plan santé travail 2026-2030 (cf. fiche 4.1.1) qui vient d'être lancé.

Les agences de programme constituent **sous l'impulsion du Ministère de la recherche** un nouveau cadre programmation de la recherche, donnant l'occasion d'une nouvelle forme de mobilisation des travaux scientifiques de l'Anses. Pour l'agence de programme « Santé », sur la base des travaux et recommandations formulées par la mandature précédente du Conseil scientifique sur l'exposome, l'implication du pôle a enfin abouti à la validation **d'un programme national de recherche, le PNR Prevaction, visant à améliorer la prévention** dès les premiers âges de la vie **par une meilleure connaissance de l'Exposome** et le développement d'approches innovantes (fiche 5.8.1). La signature de programme, rassemblant de nombreux partenaires français, devrait intervenir fin juin 2026. Il constitue également la matérialisation d'une des priorités de l'axe « recherche » du 4ème plan national santé environnement.

S'agissant de l'intégration de l'analyse socio-économique, à l'aide de ses différents outils et composantes disciplinaires, l'une des fiches du programme de travail de la Direction sciences sociales, économie et société (Disses) (fiche 7.1) liste les produits d'expertise en cours, ou dont le lancement est envisagé en 2026. Elle compte un peu moins d'une vingtaine d'expertises, qui se répartissent entre saisines et auto-saisines. Le pôle poursuit a élaboré un **ensemble complet (fiche 7.3) de documents méthodologiques** en ASE, en réponse à l'objectif COP correspondant. L'année 2026 verra donc la mise en expérimentation de ces référentiels. Ces réflexions sont menées avec un **appui actif du Conseil scientifique international** de l'Anses. A noter cependant la limitation du montant des études en appui à l'ASE, contraint par le budget globalisé d'études pour l'ensemble des domaines à couvrir.

Autre forme de matérialisation d'une approche plus globale des risques, les travaux d'expertise qui vont décliner les recommandations du GT « exposome » (fiche 5.8.1) et i**ntégrer dans leur démarche d'expertise des composantes « une seule santé » et « exposome » ou contribuer à des enjeux sanitaires associés aux transformations de fond de l'environnement et de la société sont identifiées dans le cadre de l'objectif COP** (axe 1.3) correspondant. A titre d'illustration, l'indicateur correspondant pour les années 2025 s'est élevé à un total de 32 saisines et auto-saisines, respectivement 7 sur l'approche « une seule santé », 3 sur l'approche « exposome » et 22 sur la contribution aux enjeux des transformations sociétales et environnementales.

Au cœur de la méthodologie, la campagne de test et d'accompagnement des travaux du GT ACCMER se terminera fin 2026. Ce déploiement **met en œuvre les recommandations du Conseil scientifique de l'Agence en matière de prise en compte du poids des preuves et de prise en compte de l'incertitude** (fiche 5.8.2), en les confrontant aux contraintes opérationnelles des saisines (disponibilité et variété des données, calendriers des contrats d'expertise, …). Le bilan en sera donc enclenché, et intégrera également un échange avec les commanditaires des saisines qui ont mis en œuvre ces méthodes.

Le domaine des vigilances est également actif sur le front des travaux méthodologiques, avec la fin prévue en 2026 du cycle de rénovation du thésaurus des expositions professionnelles (TEP) (fiche 8.1.2). Ce thésaurus constitue une base de partage entre tous les acteurs concernés par la santé au travail, des évènements d'intérêt (notamment ceux enregistrés dans le RNV3P) dans un langage commun et harmonisé. Depuis 2024, le TEP est hébergé par l'Agence du numérique en santé, sur un serveur qui permet de publier de manière large et sécurisée les terminologies de référence du secteur de la santé et du médico-social.

Enfin, dans le domaine de la **hiérarchisation des dangers et des risques pour la sécurité sanitaire des aliments**, l'Anses poursuit les travaux dans le cadre de la fiche PrioR (1.10.4). Après les travaux finalisés sur la filière bovine, de deux nouvelles filières vont démarrer : « viandes de volaille et lagomorphes » et « viandes porcines », sur la base de saisines de la DGAL, ainsi qu'un travail sur une interface technique de mise à disposition des résultats, en application des recommandations clés du « GT Exposome ». Par ailleurs, le travail engagé en 2023 sur les filières végétales dans le cadre de la **saisine relative à la note de risque pour la programmation des contrôles officiels dans le domaine des denrées végétales et d'origine végétale** (fiche 1.3.11) se poursuit tout au long de l'année 2026 afin de compléter la liste des 41 UA (unités d'activités) identifiées initialement. Cette saisine s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la police sanitaire unique sous l'égide de la DGAL.

En matière d'**efficience et de pilotage de l'expertise,** la concrétisation des objectifs du COP est portée par la contribution des avis et rapports aboutissant dans l'année, qui se matérialise dans des indicateurs agrégés comme c'est le cas, par exemple, pour la tenue des délais contractualisés des saisines (indicateurs du § 5.3 du COP). En 2024, un groupe de travail spécifique entre l'Anses et ses tutelles, a formalisé des bonnes pratiques qui ont été progressivement déployée en 2025 et au-delà. Une modification du protocole général des saisines a également été apportée, pour acter de la sortie de la DGCCRF des tutelles et préciser le cadre usuel des délais de sortie des produits d'expertise, en mettant en œuvre la recommandation du Comité de déontologie de l'Anses.

Au titre de l'amélioration continue, les activités exercées dans le cadre du métier des vigilances feront l'objet, d'une poursuite : après l'enquête menée auprès des ministères de tutelle, la deuxième partie sera engagée vers les professionnels de santé, qui jouent un rôle essentiel à la fois de fournisseurs d'information, et aussi d'utilisateurs des résultats des travaux, sous réserve des moyens disponibles. A l'issue de ces deux volets, pilotés par le comité interne de coordination des vigilances mis en place dans le cadre du COP précédent, un rapport sera émis.

Dans le cadre d'une gouvernance et d'une stratégie de la donnée explicitée en réponse à l'objectif spécifique du COP de l'Anses (§1.4), le pôle va contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie qui traite à la fois des données générées par les activités de l'Agence (dans le cadre de ses plateformes, de ses observatoires, de ses études), du besoin d'accès à des données pour l'expertise, de la fouille de donnés dans le cadre de ses travaux de vigilance, ou des apports de l'intelligence artificielle générative à ces différents volets. Le pôle souligne la prise en charge par l'Anses de la coordination du dispositif « Green data for Health / GD4H » amorcé sous l'égide du PNSE4, porté par le CGDD du ministère chargé de l'écologie. Après une année 2025 de poursuite de l'élan et de reprise du pilotage, l'Agence a intégré dans le cercle des partenaires quatre organismes nouveaux, amenant à la fois des compétences et volontés nouvelles dans ce collectif et permettant d'enrichir le programme de travail spécifique du GD4H, tout en cherchant les sujets en synergie, comme la mise en place d'un GT sur la convergence des données relatives à la contamination aux PFAS (fiche 1.3.9) sous l'égide du plan et dans la suite de l'expertise de l'Agence fournie fin 2025.

Le pôle reste également actif à l'Advisory group on data (AGoD) de l'EFSA, notamment pour accélérer et faciliter les travaux de collecte de données au titre du rapportage national des données de contrôle dans différentes matrices alimentaires. Deux chantiers importants viennent l'illustrer : d'une part, en partenariat avec EuroFIR, l'équipe Ciqual du pôle participe au projet de l'Efsa EU open food de création d'une base de données en accès libre sur la composition des aliments selon la nomenclature Foodex2 (fiche 1.9.2). D'autre part, en interne, l'équipe de l'UOA travaille de manière intégrée avec la Direction technique et informatique, et le chief data officer à établir et suivre une feuille de route des travaux structurants pour assurer la pérennité des activités de la base de données Contamine à court terme et pour tenir les échanges nécessaires avec la DGAl pour la mise en place de l'outil de gestion des données Maestro afin d'assurer la compatibilité de ce système avec les besoins ultérieurs de codification/transmission de l'Anses.

Enfin, comme annoncé dans le préambule, cette synthèse est l'occasion de mentionner les réflexions pour des actions de recentrage en vue de cibler les activités en fonction des moyens disponibles, et en prenant également en compte l'existence d'autres acteurs en charge ou en responsabilités. Cela concerne aussi bien des actions d'expertise que des actions d'étude ou de soutien à l'expertise. Pour l'expertise, cela concerne :

- Les avis sur les DADFMS (Denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales) (cf. fiche 1.5.1) ;
- Les avis sur les ONP (Objectifs nutritionnels particuliers en alimentation animale) (cf. fiche 2.3), en raison d'une prise en charge complète par l'Efsa ;
- A l'horizon 2027, avis sur les MCDE (en raison d'une reprise par l'ECHA) (cf. fiche 1.6.3).

Pour les activités d'études et collecte de données, cela concerne :

- Le transfert à la DGPR (prévu fin 2026) de la gestion de la base déclarative des usages de nanomatériaux (cf. fiche 5.1.2), avec comme objectif de centrer l'action de l'agence sur les évaluations de risques et de danger.
- La fin de la convention cadre sur la surveillance du milieu marin (mi 2026) (cf. fiche 5.6.2).

Pour d'autres champs, le dialogue engagé avec les tutelles début 2026 est de nature à faire ressortir d'autres résultats impactant à court ou moyen terme.

2. Enclencher ou faire aboutir des chantiers majeurs

Le COP 2023-2027 met l'accent, dans son 1er axe (§1.2) sur le rôle de l'Anses pour faire progresser les connaissances nécessaires à l'évaluation des risques sanitaires. Pour le pôle, et en dehors des aspects de méthodologies d'évaluation évoqués au point précédent, cela concerne le **métier de financement et d'orientation des travaux de recherche pour alimenter l'expertise de demain**. Au regard des attentes fortes qui ont été exprimées par le PNSE4 pour la recherche en santé environnement, et des objectifs du COP, l'agence avait porté en 2023 auprès de ses tutelles **une proposition argumentée pour refonder le PNR EST** et faire valoir ces éléments auprès du ministère de la recherche (cf. fiche 9.3). La réduction des enveloppes disponibles pour 2024 et 2025 a conduit à un échelonnement des projets retenus à l'issu de l'appel fin 2024 sur deux années budgétaires (2025 et 2026). Pour autant, à l'occasion de la 20ème année de fonctionnement de cet appel à projets, l'Agence considère comme indispensable de lancer le prochain appel au cours de l'année 2026, en parallèle des travaux menés pour redynamiser et refonder le dispositif.

L'Anses continue cependant à se mobiliser auprès du ministère de la recherche et prolonge la coopération entamée avec l'ANR, qui implique également 4 autres organismes financeurs (ADEME, INSERM, ANRS-MIE, Inca). Elle capitalisera sur l'**ouverture du portail commun « Appelsprojetsrecherche.fr »**, qui répond aux engagements pris par le ministère de la recherche vis-à-vis de la communauté. Le déploiement de la nouvelle plateforme de soumission et d'évaluation des réponses aux appels à projets, IRIS est désormais opérationnel.

Ces travaux ne doivent cependant pas occulter **les préoccupations de l'Agence sur la prise en compte des « recommandations à la recherche »** qui font partie intégrante du processus d'expertise sanitaire qu'elle met en œuvre en réponse aux saisines. En effet, la diminution du budget disponible pour le financement du PNR EST, l'allocation de moyens importants aux agences de programme sont autant de motifs pour que les équipes de recherche construisent leurs propositions et soumissions de projets vers d'autres guichets ou mécanismes de financement, qui ne présentent pas les mêmes orientations au bénéfice de l'expertise.

Aussi, l'Anses a engagé une réflexion interne, mobilisant les différents pôles scientifiques, sur la manière d'assurer la prise en compte dans d'autres mécanismes de financement ou de programmation de la recherche, ces mêmes recommandations.

Sur ce sujet fondamental, au-delà de la mobilisation de l'agence au plus haut niveau pour la concrétisation de l'objectif stratégique de refondation du PNR EST, une mobilisation équivalente des ministères de tutelles reste incontournable.

En 2026**, 3 étapes importantes pour 3 grandes études menées par l'Anses**, seule ou conjointement avec d'autres partenaires.

Pour l'étude **Chlorexpo** (fiche 1.8.2), il s'agira de la présentation et de la valorisation des résultats de l'étude à l'occasion du Colloque scientifique de juin 2026 aux Antilles, quatre ans après le précédent. Les résultats de l'étude et l'intégration des fréquences des consommations issues de l'étude Kannari 2 menée par Santé publique France, vont permettre de lancer une évaluation actualisée des risques alimentaires, permettant un plus grand ciblage des recommandations en fonction des profils de consommation.

Pour **l'enquête Albane** (fiche 1.8.3), qui résulte du rapprochement des études INCA 3 et ESTEBAN, menées par le passé séparément par l'Anses et Santé publique France, après le lancement du premier cycle « en vraie grandeur » l'année 2026 sera consacré au traitement des données recueillies et aux réflexions pour le cycle 2, indispensable pour conférer à Albane une robustesse comparable aux études antérieurs (Estaban, resp. Inca 3).

Pour la **troisième enquête de l'alimentation totale (EAT3)**, 2026 sera l'occasion (fiche 1.8.1) sous la supervision du Département « méthodes et observatoires » de la DER, de poursuivre l'exploitation progressive des résultats, au-delà du premier volume consacré principalement aux métaux lourds. Les travaux en matière de toxicologie (fiche Data-tox 1.3.8) préparatoires aux évaluations progressent également, et peuvent être l'occasion d'identifier des besoins d'élaboration de VTR (ex. : BP S).

Parmi les chantiers d'importance pour l'Anses, figure la contribution aux plans nationaux thématiques ou stratégies nationales qui se déroulent et pour certains se renouvellent : en santé environnementale avec le PNSE4 « Mon environnement, ma santé » qui se termine, en santé travail avec le nouveau Plan Santé travail 2026-2030 (fiche 4.1.1), qui démarre et la SNANC qui a été publiée. Il convient de noter l'existence d'étapes clés pour les plans suivants : les suites de la Stratégie nationale perturbateurs endocriniens, la préparation du 5ème Plan national nutrition santé, ou encore l'évaluation intermédiaire de la stratégie décennale de lutte contre les cancers.

Par ailleurs, sont considérés par le pôle comme des sujets métiers majeurs qui devront être enclenchés, se poursuivre et selon les cas aboutir, dans le cadre de la réalisation du programme de travail 2026 :

- La mobilisation sur des situations d'urgence sollicitant l'agence. Pour début 2026, il s'agit de la situation sanitaire dans les Landes en raison du nématode du pin, et de suites potentielles en matière de DNC ;
- La finalisation (fiche 5.1.1) de la 2ème phase de l'expertise sur feux de végétation ;
- Le lancement du PNR Prévention (fiche 5.8.1) ;
- La suite des travaux sur les PFAS (production de VTR externes et interne, appui au plan interministériel, groupe sur la collecte et l'interopérabilité des données, avec l'appui du GD4H) (fiche 1.3.9) ;
- L'enclenchement d'une 2ème phase d'expertise en analyse socio-économique sur la vitamine B9 (fiche 7.1) ;
- La finalisation de l'expertise en santé animale sur les maladies enzootiques à transmission vectorielle FCO et MHE (fiche 2.2.1).

3. Mener les évolutions nécessaires pour répondre aux nouveaux enjeux sanitaires ou sociétaux

Animer les actions de l'Anses avec les parties prenantes est une dynamique dans laquelle le pôle est engagé, sous l'impulsion de la direction Disses (fiche 7.2). Des activités d'ouverture à la société se poursuivent en 2026, incluant la coordination des instances de dialogue, ainsi que le développement des recherches participatives. Ces travaux s'inscrivent dans l'axe 5 du COP 2023-2027 « Une action transparente et tournée vers l'efficience ». La contrainte sur le montant des études que peut engager l'Agence la priver de capacités de soutien financier en amorçage de projets.

La prévention des risques et la limitation de leurs conséquences fait partie de l'essence même des expertises et des évaluations de risque qui les sous-tendent. Pour autant, l'Agence fait le constat que dans les politiques de santé publique, la place – et partant les moyens – dévolue aux soins est prépondérante. Or, le système de soins connaît un certain niveau de saturation, appelant à toujours plus de ressources à défaut de changer de paradigme. **En cohérence avec la montée d'une forte volonté de prévention, l'Anses considère que la prévention en santé environnement devrait devenir un champ d'investissement à part entière** au service d'une diminution des charges pour le système de soins. La question de l'exploitation des données, en particulier **le croisement des données environnementales et des données de santé** est d'ailleurs un levier à actionner pour œuvrer dans ce sens. Aussi, le pôle va travailler dans différentes initiatives à faire émerger des cas apportant des illustrations concrètes de cette conviction : par la recherche à travers la contribution au **Projet national de recherche Prévaction** qui devrait enfin démarrer (déjà évoqué au §1), par l'**expertise et l'évaluation socio-économique** en identifiant des partenaires avec lesquels travailler en complémentarité comme la **CNAM ou la DREES**, par la structuration des données environnementales en mettant à profit sa nouvelle position au sein du GD4H.

Accompagner les transformations, c'est aussi pour l'agence apporter son appui aux évolutions de l'organisation de l'action de l'Etat. L'appui au déploiement de la police sanitaire unique de l'alimentation sous l'égide de la DGAL se poursuit par différentes actions d'accompagnement : l'extension à l'ensemble des unités d'activités de l'expertise sur l'optimisation des contrôles officiels de la filière végétale (fiche 1.3.11). En lien avec la question de la stratégie des données et de la refonte des SI correspondants, la mise en place de la police sanitaire unique doit également conduire à revisiter le périmètre de rapportage de données de contrôle effectué par l'Anses (cf. fiche 1.8.3) auprès de l'EFSA pour le compte de la France. Les possibilités d'élargissement du périmètre sont particulièrement limitées et les besoins de refonte technique sont importants.

Pour répondre aux enjeux sociétaux, le pôle mène des travaux en lien avec des problématiques transverses qui sous-tendent les transformations sociétales : économie circulaire et évolutions des habitudes de consommation, dérèglement climatique, perte de biodiversité, prise en compte par l'exposome des sources d'expositions et substances multiples, évolution de la place donnée au bien-être animal dans la société. Dans une approche prospective, le programme de travail de l'Agence pour 2026 compte également plusieurs fiches qui explorent la question de l'intégration, dans la construction de repères nutritionnels, d'éléments relatif à

l'empreinte environnementale associée à la production des denrées correspondantes. Il s'agit notamment des fiches : 1.7.5, 1.9.2, 5.8.5 et 1.10.3. Historiquement, les repères nutritionnels visaient d'abord la satisfaction des besoins nutritionnels (en nutriments, vitamines, minéraux) ; l'Anses y a ajouté, dans ses travaux publiés en 2016 (contribution aux repères du PNNS) l'intégration d'une contrainte résultant des risques associés à la contamination des denrées. Il s'agit désormais d'une attente clairement portée par la Stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC). Dans cette perspective, l'Anses a prévu de travailler en différents temps, en démarrant par une étude de faisabilité. Elle a également interrogé son conseil scientifique et les parties prenantes au sein du COT Santé alimentation du printemps 2026.

Répondre aux attentes sociétales, c'est également **enclencher des expertises sur saisine des parties prenantes** : en 2026 il convient de noter la poursuite de la saisine sur la précarité dans l'emploi (fiche 7.1), résultant d'une coopération DER / Disses, et visant à caractériser les situations de précarité dans et vers l'emploi. Dans le domaine hospitalier, suite à des sollicitations de différentes parties prenantes (UNAIBODE, SNIBO, SF2H et SFCO), la DER a engagé une expertise sur les risques que peuvent présenter en santé-travail les fumées chirurgicales en milieu hospitalier (fiche 4.3.2). Il convient également de mentionner l'expertise relative aux fleurs coupées qui, si elle fait l'objet d'une saisine des tutelles, a été initiée par une saisine de l'association « Robin des bois ». (fiche 4.3.3).

L'anticipation des menaces et des risques émergents constitue un axe du nouveau COP 2023-2027 (axe 2), complété par un volet de préparation aux situations d'urgence ou de crise. L'année 2024 a constitué une année particulière pour la mise en place d'un dispositif spécifique de préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, qui a heureusement été peu sollicité. Dans la cadre de l'année 2026, le pôle souligne la poursuite d'analyses temporelles de pathologies en lien avec le travail à partir de données du RNV3PE, en ce qui concerne l'asthme d'origine professionnelle (fiche 8.1.4) et les psychopathologies au travail (fiche 8.1.5). Au titre de cette anticipation et de la préparation aux situations complexes que peuvent amener les risques émergents, l'Agence a identifié des sujets qui pourraient entrainer une réflexion, sur lesquels elle a tenu à solliciter l'avis des parties intéressées. Elle cite notamment le sujet de l'opportunité et du périmètre d'une expertise sur les modalités de dépeuplement au titre de la gestion d'épizooties (fiche 2.2.1 et 7.1) : ce sujet, évoqué en conseil d'administration à l'initiative d'un des membres, a fait l'objet d'un échange soutenu en Comité d'orientation thématique en santé animale. La situation d'un danger en santé végétal (*Pyricualaria oryzae)* est également à citer, car il préoccupe à la fois l'organisation internationale (l'OEPP) et l'institut technique du domaine. Les travaux de préparation se poursuivent.

4. Contribution aux actions de communication et aux relations institutionnelles

La communication et les relations institutionnelles font l'objet d'un portage global au niveau de l'Anses, mais certains de ces actions sont pilotées ou mobilisent fortement les entités du pôle, en accord avec les orientations générales pour ce champ. Il s'agit pour 2026 en particulier :

1. De continuer à soutenir et alimenter la réflexion et les actions de fond de la Direction de la communication (Dicoris) à propos de l'information sur les risques, en augmentant les interventions dans le cadre de travaux « à froid », et auprès de média relais scientifiques comme « The conversation » ;
2. Le Salon international de l'agriculture (SIA) au début de l'année 2026 mobilisera les équipes du pôle ;
3. De poursuivre, en lien avec la Dicoris, la valorisation des travaux financés par le PNR EST afin de maintenir sa visibilité et son attractivité à l'occasion toute particulière de son 20e anniversaire, qui sera l'occasion de tester de nouveaux formats de type webinaires courts. La prochaine journée de rencontres scientifiques en 2026 sera consacrée aux enjeux de la donnée scientifique, en partenariat avec l'Ademe et l'ANR ;

En matière de relations institutionnelles, un des points spécifiques de l'année 2026 en vue de soutenir l'approche « Une seule santé », qui constitue l'un des piliers de sa vision à long terme, l'Anses se mobilise pour contribuer à l'émergence et à la rédaction d'un document « pré-normatif », élaboré sous l'égide de l'AFNOR, et avec le soutien du délégué ministériel aux normes du ministère de la transition écologique, Erik Lajarge. Cette initiative va déboucher sur une « Afnor SPEC », largement diffusée et visant l'ensemble des acteurs (économiques, publics, collectivités, …).

5. Europe et international

Ces actions sont coordonnées globalement au niveau de l'Anses par la DAEI et s'inscrivent dans l'axe 4 des objectifs du COP 2023-2027. Certaines de ces actions sont pilotées ou mobilisent fortement les entités du pôle, en accord avec les orientations générales. Pour 2026, les spécificités en matière d'action européenne sont indiquées ci-après.

De manière générique, l'action européenne et internationale pour le pôle se traduit par trois grandes familles de travaux : (i) des travaux conjoints regroupant les efforts de l'Anses avec des homologues au niveau européen dans un domaine précis, (ii) des travaux de recherche pour lesquels les équipes peuvent être pilotes ou contributrices et (iii) les travaux récurrents en lien avec les grandes agences européennes en cohérence avec nos champs de missions au niveau national.

Après l'année de changement de mandature du parlement Européen, 2025 et 2026 voient le redémarrage de différents chantiers de règlements et directives suspendus ou mis en pause, concernant par exemple les NGT, ou le projet d'évolution du règlement REACh, lesquels prennent actuellement plutôt une forme de concertation accélérée dans le cadre d' « Omnibus » ciblés.

Un des points d'attention fort en lien avec l'**évolution du règlement REACh** est celui des **conditions de substitution des essais *in vivo* par des essais *in vitro*, dans la logique de l'approche 3R** (replace, reduce, refine) visant à diminuer le recours aux essais sur animaux de laboratoires, sujet pour lequel la Commission prépare une feuille de route venant compléter sa communication de juillet 2023. En effet, s'il est tout à fait légitime d'optimiser le recours aux essais sur animaux, les attentes accrues pour une **caractérisation sûre des dangers des substances** et la complexité des nouvelles classes de danger (comme par ex. les substances PE) ne permettent pas une substitution sans vérifications. Le pôle contribue au travail transversal interne, et également en cherchant des liens avec d'autres agences/instituts concernés tant en France que dans les autres pays d'Europe, à distinguer les évolutions pertinentes de celles qui ont besoin de validations complémentaires.

Dans le domaine de la santé alimentation, différents projets sont actifs ou en démarrage. Il s'agit en premier lieu du **projet de partenariat d'évaluation sous l'égide de l'EFSA, relatif à l'évaluation des risques associés aux enzymes, arômes, additifs alimentaires pour l'homme et les animaux, qui** se poursuit en 2025 (fiche 1.3.10). La viabilité sur le plan scientifique et la soutenabilité financière du modèle de partenariat conçu par l'EFSA feront l'objet d'un retour d'expérience approfondi avec l'agence européenne au titre de sa stratégie sur les « partnerships ».

Enfin dans le domaine de la nutrition et des données de référence, l'unité en charge de l'observatoire des aliments maintient l'engagement du Ciqual au sein du réseau européen EuroFIR : au sein de ce partenariat elle participe au projet de l'Efsa « EU open food » de création d'une base de données en accès libre sur la composition des aliments. A cette fin, les aliments de la base Ciqual seront d'abord codés selon la nomenclature Foodex2 puis les données de composition des aliments seront documentées et formatées pour être ajoutées à la base de données Efsa en construction. Cette contribution s'inscrit plus largement dans les travaux de rationalisation des référentiels de données au niveau européen.

Le partenariat de recherche sur l'évaluation des risques des substances chimiques « *Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals* (PARC) » est un projet de longue haleine, conçu pour durer 7 ans. Lancé en mai 2022 après sa validation par la Commission européenne, son objectif est de fournir aux évaluateurs et gestionnaires des risques liés à l'exposition aux substances chimiques de nouvelles données, connaissances et méthodes, et développer les réseaux d'acteurs spécialisés et les compétences scientifiques pour relever les défis actuels, émergents et nouveaux en matière de sécurité des substances chimiques. Le pôle PSE, et en particulier la DER s'impliqueront dans différents WPs (« workpackage ») en tant que pilote de WP, de tâche ou en tant que contributeurs, et s'attacheront aussi à adresser à la gouvernance du projet les besoins et priorités stratégiques pour les développements de méthodes ou de connaissances (fiche 5.7.2). Parmi les nouveaux projets scientifiques lancés au sein du partenariat, (sous réserve d'accord du Management Board), il est intéressant de noter : la bioaccumulation des microplastiques et les travaux sur les méthodes dites de nouvelle approche (NAM), visant la réduction et le remplacement de l'expérimentation animale, notamment en vue de leur éligibilité à répondre aux requis des réglementations (« regulatory readiness »).

Au titre de travaux conjoints avec des homologues au niveau européen, l'Anses coordonne la sous-tâche « Support public policies to promote food reformulation » du workpackage 5 (Regulation and taxation) de l'action conjointe européenne « Prevent Non-Communicable Diseases » (fiche 1.9.5).

Et enfin, le pôle contribue de manière active aux coopérations structurées avec les agences européennes en regard de son champ d'activité, à savoir l'EFSA, l'EEA et l'ECHA ; s'agissant des contributions à l'ECHA, le programme des travaux effectués dans le cadre des règlements REACh et CLP font l'objet d'une programmation spécifique en lien avec les ministères du travail et de l'environnement pour préparer des dossiers relatifs aux différents outils réglementaires : évaluation de substances, classification, projets de restriction, document d'analyse des options de gestion (fiche 5.2.2 à 5.2.10). Pour la bonne information du Conseil d'administration, les intentions de travaux relatives à l'année 2026 figurent dans ces mêmes fiches.

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
14 rue Pierre et Marie Curie 94701 Maisons-Alfort Cedex

www.anses.fr

© Anses Éditions 2026 - CC BY-NC-ND